

Archim. GRIGORIOS D. Papatomas

Professeur de Droit Canon à l'Institut de Théologie Orthodoxe "Saint Serge" de Paris

Comment et pourquoi l'Église exclut l'agenouillement
lorsqu'elle proclame la *Résurrection* et la *vie du Siècle à venir*
selon
la Tradition canonique de l'Église

(Présentation sommaire des sources patristiques et canoniques)

A. Texte

— Introduction

I. Vision canonique de l'agenouillement (*généflection*)

II. Débat diachronique sur le "non-agenouillement" au sein de l'Église

III. Remarques critiques

IV. Trois exemples représentatifs de la vie paroissiale orthodoxe parisienne

— Conclusion

B. Sources canoniques et Bibliographie

C. Annexe (Les textes canoniques *ad hoc* sur la question)

Paris 2002

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- ACO** : *Acta Conciliorum Œcumenicorum*, éd. E. SCHWARTZ, Berlin-Leipzig, 1927 et ss.
- ΒΕΠΕΣ** : *Bibliothèque des Pères Hellènes et des Écrivains Ecclésiastiques*, Athènes, 1955 et ss. (en grec).
- C. 90/V-VIe** : 90e canon du Quinisexte *Concile œcuménique* in Trullo (691).
- C. 7/Ancyre** : 7e canon du *Concile local* d'Ancyre (314).
- C. 15/Pierre** : 15e canon du *Père de l'Église* saint Pierre d'Alexandrie.
- MANSI** : J. D. MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, 31 tomes (jusqu'à 1439), Florence et Venise, 1759-1798 ; reproduction et suite par J.-B. MARTIN et L. PETIT, 53 tomes en 55 volumes, Paris-Leipzig, éd. Welter, 1901-1927.
- P. G.** : J.-P. MIGNE, *Patrologia [cursus completus, series] Graeca*, 161 tomes, Paris, 1857-1866.
- P. L.** : J.-P. MIGNE, *Patrologia Latina*, 181 tomes, Paris, 1878-1890.
- PIDALION** : *PIDALION* [Recueil de canons] des saint Nicodème l'Hagiorite et hiéromoine Agapios Léonardos, édité à Leipzig en ¹1800 ; Athènes, Astir, ¹¹1993, 789 p. (en grec).
- S. C.** : *Sources Chrétiennes*, Paris, Le Cerf, 1942 et ss.
- SYNTAGMA** : G. A. RHALLIS-M. POTLIS, *Syntagma des Saints Canons* [Recueil de canons], t. I-VI, Athènes, ¹1852-1859 ; Athènes, éd. Grigoris, ²1992 (en grec).

A. TEXTE

« Ὁρθοὶ μὲν πληροῦμεν τὰς εὐχὰς ἐν τῇ μιᾷ τοῦ Σαββάτου ».
 « Nous faisons nos prières debout le premier jour de la semaine ».
 (Saint BASILE de Césarée [c. 91]).

« Ἡ μὲν γονυκλισία σύμβολόν ἐστι τῆς πτώσεως ἡμῶν,
 τὸ δὲ μὴ κλίνειν τὸ γόνυ σύμβολόν ἐστι τῆς ἀναστάσεως ».
 « L'agenouillement est un symbole de notre chute,
 alors que le non-agenouillement est un symbole de la résurrection ».
 (DOROTHÉE Scholarios, évêque de Larissa, *Concordance de Patrologia Graeca*).

« Πάνυ με λυπεῖ ὅτι ἐπιλελοίπασι λοιπὸν οἱ τῶν Πατέρων κανόνες, καὶ πᾶσα ἀκρί-
 βεια τῶν ἐκκλησιῶν ἀπελήλαται · καὶ φοβοῦμαι μὴ κατὰ μικρὸν τῆς ἀδιαφορίας
 ταύτης ὁδῶ προΐούσης, εἰς παντελεῖ σύγχυσιν ἔλθῃ τὰ τῆς ἐκκλησίας πράγματα ».
 « Je suis bien attristé de ce que les canons de nos pères soient désormais sans vigueur et que
 toute exacte observance soit bannie des églises ; et j'ai bien peur que les progrès d'une
 telle indifférence n'amènent une totale confusion dans les affaires de l'Église ».
 (Saint BASILE de Césarée [c. 89]).

La portée du *Symbole de la Foi* est concentrée sur « l'attente de la résurrection des morts et la vie du siècle à venir »¹. Dès les origines, cette attente a conditionné et conditionne encore l'orientation du corps ecclésial. C'est en effet la *Résurrection du Christ* et le *Siècle à venir* qui constituaient l'axe principal et le noyau de la prédication apostolique. Sur ce point, le contenu de la prédication

¹ *Symbole de la Foi*, in fine, de Nicée-Constantinople (325/381).

patristique demeure identique. Le propos des Apôtres et des Pères ne reflétait en fait que la vie et la praxis ecclésiales vécues au sein des communautés ecclésiales chrétiennes depuis la Pentecôte, jour natal de l'Église, et le Royaume à venir "déjà là et pas encore"... Tout au long des siècles de son histoire, l'Église déploiera tous ses efforts, et peut-être l'unique effort du corps ecclésial consistera à conserver intacte cette orientation apocalyptique et cette perspective eschatologiques...

Réexamen d'une question canonique déjà résolue

Le propos que nous souhaitons développer dans les lignes qui suivent porte sur un point qui n'est ni mineur ni intemporel. Il suffit d'entrer aujourd'hui dans une communauté chrétienne, une paroisse, et d'observer, au moment de la Divine Liturgie, la posture des Chrétiens et leurs gestes liturgiques, qui apparemment manifestent le mode de réception de la Révélation du Christ au sein de leur vie aussi bien communautaire [*communienne*] que personnelle. La Divine Liturgie, Pâque continuelle de l'Église et anticipation expérimentale du Royaume à venir, est sûrement le meilleur moment pour observer la réception évoquée. Il est particulièrement intéressant de voir comment cet événement culminant et unique dans le monde entier, qui manifeste le sacrifice perpétuel et toujours renouvelé du Christ pour le salut du monde, est devenu le moment idéal pour la manifestation de la "Religion chrétienne" (*sic*) — ou de la "Religion orthodoxe" peu importe — avec toutes les répercussions piétistes, folkloriques, moralistes, séculières ou magiques que cela comporte. Par définition, c'est sans aucun doute une aberration — lourde de signification au demeurant — que nous pouvons constater dans la pratique de l'agenouillement (*généflection*) au sein de l'ensemble de la praxis chrétienne — non seulement orthodoxe. Et cela alors que dès les trois premiers siècles chrétiens (et par conséquent cette affaire concerne tous les Chrétiens), cette question avait déjà été résolue de façon très claire et théologiquement bien déterminée.

Nous souhaitons ouvrir notre recherche par un rappel historique de la question de l'agenouillement pour pouvoir dégager le fond d'un problème qui demeure dominant et omniprésent au sein de la vie ecclésiale — orthodoxe en particulier — et ce depuis 17^e siècle jusqu'à nos jours. Les opinions se distinguent, s'opposent même aujourd'hui. Mais c'est bien significatif que toutes les tendances, tant en faveur que contre l'agenouillement durant la Divine Liturgie, utilisent des arguments théologiques et liturgico-canoniques — et parfois les

mêmes — pour justifier l’une ou l’autre pratique. Néanmoins, le champ — pas du “droit [*sic*] canonique” mais — de l’*Économie canonique*² de l’Église est assez clair pour autoriser les doutes ou les interprétations arbitraires qui ont vu et qui voient encore le jour, créant des problèmes de plusieurs sortes au sein du corps ecclésial et de sa vie liturgique.

I. Vision canonique de l’agenouillement (*genuflectio*)

La période que couvre notre recherche s’étend principalement au cours de neuf premiers siècles de l’ère chrétienne, depuis le 1^{er} siècle (canon apostolique biblique/lettre synodale³) jusqu’au VIII^e Concile œcuménique de Sainte-Sophie (879-880), le dernier Concile qui ait promulgué des canons ecclésiaux. Cette période représente 771⁴ canons, mais seulement cinq d’entre eux touchent directement la question qui nous préoccupe ici. Si l’on tient compte de plus de deux recueils canoniques ultérieurs, le *Nomocanon* et le *Pidalion*, nous pouvons énumérer en fait, au sein de la Tradition canonique de l’Église, sept (7) témoignages canoniques (κανονικὰ μαρτυρία) *ad hoc*⁵, qui recouvrent pratiquement les deux millénaires du christianisme ecclésial et qui montrent sa conception de l’agenouillement et la praxis adoptée uniformément par l’Église. Ces sept témoignages sont, dans l’ordre chronologique, les suivants :

- 1^{er} millénaire :
1. Le canon 15 de saint Pierre d’Alexandrie (300-311)
 2. Le canon 5 du Concile local de Néo-Césarée (319)
 3. Le canon 20 du I^{er} Concile œcuménique de Nicée (325)
 4. Le canon 91 de saint Basile le Grand de Césarée (370-378)
 5. Le canon 90 du Quinisexte Concile œcuménique *in Trullo* (691)
 6. Le “*Nomocanon* en 14 Titres” de saint Photius ([1^{6^e} siècle] 2883)
- 2^e millénaire :
7. Le *Pidalion* de saint Nicodème l’Hagiorite (1800).

² C’est également ici l’occasion de dire qu’étymologiquement et essentiellement parlant (en grec οἰκονομία < οἶκος + νέμω), il convient d’utiliser le terme “économie”, c’est-à-dire le “soin de la maison”, le soin donc du corps ecclésial, de l’Église. En conformité avec la *Tradition canonique de l’Église*, c’est le terme que nous proposons pour remplacer le terme en usage, qui non seulement ne dit rien mais se prête à plusieurs malentendus, de “droit canonique” ou, même, de “droit canon”.

³ Act 15, 23-29.

⁴ Y compris le *canon apostolique* (lettre synodale) *biblique* [770+1].

⁵ Il existe encore deux témoignages canoniques, le canon 10 et la question/réponse 2, qui sont attribués à “Nicéphore I^{er} le Confesseur (806-815)”, mais en réalité il s’agit des “extra Corpus canonum” canons rédigés ultérieurement ; voir *infra*.

Il s'agit des témoignages canoniques vraiment *ad hoc* sur la question de l'agenouillement, qui méritent un examen minutieux, étant donné que c'est leur fondement théologique qui est intéressant ici et que c'est exactement cet *a priori* théologique qui nous échappe aujourd'hui. Comme on peut le constater, les quatre premiers témoignages canoniques datent du 4^e siècle, juste après la fin des persécutions, fait qui montre bien que la question avait très tôt été posée et qu'elle avait aussitôt reçu une réponse et une solution canoniques. Les canons suivants ne feront donc que répéter et surtout insister sur la praxis unanime qui avait été adoptée *définitivement* au cours du 4^e siècle canonique.

1^{er} millénaire

1. Le canon 15 de saint Pierre d'Alexandrie (300-311)

Il s'agit chronologiquement de la première référence *ad hoc* de la Tradition canonique de l'Église sur ce sujet ; elle date de la fin du 3^e s. ap. J.-C. Le canon est ainsi conçu :

« *Du jeûne du mercredi et du vendredi.* On ne saurait nous reprocher d'observer le mercredi et le vendredi, jours auxquels la tradition nous prescrit avec raison de jeûner : le mercredi, à cause du conseil tenu par des Juifs en vue de la trahison du Seigneur, le vendredi, à cause de sa Passion pour nous. Au contraire, le dimanche nous fêtons un jour de joie en raison du Ressuscité (διὰ τὸν ἀναστάντα) ce jour-là, au cours duquel nous ne plions pas non plus les genoux, selon la tradition reçue »⁶.

Tout d'abord, il s'agit là d'un effort constant que la *tradition canonique apostolique* opère pour sauvegarder le caractère résurrectionnel du dimanche. En effet, le jour du dimanche est la fête ecclésiale la plus ancienne ; elle était — et est toujours — fêtée en tant que “jour de la Résurrection” une fois par semaine. C'est le premier et le huitième jour. Ce jour n'est plus le “jour de Yahvé” comme l'était le samedi vétéro-testamentaire ; dès le début, il a été célébré comme commémoration de la Résurrection du Seigneur. C'est pour cette raison que le canon l'appelle “jour de joie”. Les phrases soulignées ici posent le problème et apportent en même temps une réponse à la question posée. Le refus

⁶ Voir le texte dans P.-P. JOANNOU, *Discipline générale antique (IVe-IXe siècles). Les Canons des Pères Grecs (Lettres canoniques)*, édition critique du texte grec, version latine et traduction française, [Pontificia Commissione per la Redazione del Codice di Diritto Canonico Orientale], Fonti fascicolo IX, t. II, Grottaferrata (Rome), Tipografia Italo-Orientale “S. Nilo”, 1963, p. 57-58. De même, in PIDALION, p. 574-575, et SYNTAGMA, vol. 4, p. 43 ; souligné par nous.

de l'agenouillement se fait alors *par amour* pour le Ressuscité. Or le même canon fournit une interprétation opposée pour la *généflection*, qui prouverait un manque d'amour pour le Bien-Aimé, donnant la priorité au piétisme personnel et, par conséquent, à un individualisme *religieux — non ecclésial* — brutal et éclatant.

Ici encore, lorsque saint Pierre parle d'une "tradition reçue", à quoi fait-il référence ? Apparemment, les témoignages bibliques⁷ ne sont pas en concertation avec cette information canonico-patristique, malgré également l'information biblique opposée : « Et quand *vous êtes debouts* en prière (ὄταν στήκετε προσευχόμενοι), [...] »⁸. Il est possible de citer une information patristique qui montre que c'est le souffle pascal qui a déterminé cette posture du corps humain en prière au cours des offices liturgiques, notamment au cours de l'Eucharistie dominicale telle qu'elle était déjà célébrée durant l'époque apostolique. Qualifiée d'amour pour le Ressuscité, c'est cette praxis pascale qui donna l'élan pour manifester cet amour par le biais également de la posture liturgique du corps humain. Cette réalité était la vie du corps ecclésial et est devenue une pratique transmise par la tradition ecclésiale. Le témoignage nous en est fourni par une information historique patristique qui reflète cette tradition : « Si, le dimanche, on ne fléchit pas le genou, c'est en signe de la résurrection qui, par la grâce du Christ, nous a libérés des péchés et de la mort qui a été anéantie avec eux. Cette habitude est née au temps des Apôtres, comme le dit le bienheureux martyr Irénée, évêque de Lyon, dans son livre sur la Pâque, où il mentionne aussi la Pentecôte, en laquelle on ne fléchit pas le genou puisqu'elle a la même portée que le dimanche, pour la raison que nous avons dite »⁹. C'est le premier texte patristique *ad hoc* citant la question évoquée, et Pierre d'Alexandrie fait référence à cette tradition apostolico-patristique en la qualifiant de "tradition reçue" et en utilisant comme un argument suffisant pour trancher la question.

⁷ Voir notamment Lc 22, 41 ; Mc 14, 35 ; Mt 26, 39 ; Act 7, 60 ; 9, 40 ; 20, 36 ; 21, 5 ; Éph 3, 14.

⁸ Mc 11, 25.

⁹ *Fragmenta* de Saint Irénée, *De la Pâque*, chap. 6, in *P. G.*, t. 7, col. 1227 (*Allegatio libri de Pascha in Justinii Responsiones ad quæstiones n° 115, Ad orthodoxos*). C'est une œuvre attribuée à Justin (2^e siècle). Cf. Pseudo-Justin (Théodoret de Cyr), "Quæstiones et Responsiones ad Orthodoxos", in *P. G.*, t. 6, col. 1364A-B et 1365A. De même voir le même texte dans F. CABROL-H. LECLERCQ, *Monumenta Ecclesiae Liturgica*, vol. I, Paris 1900-1902, n° 2259 ; R. CABIÉ, *La Pentecôte. L'évolution de la Cinquantaine au cours des cinq premiers siècles*, Tournai 1965, p. 37 ; R. CANTALAMESSA, *La Pâque dans l'Église ancienne*, Berne-Francfort s. M.-Las Vegas 1980, p. 56-59 ; *BEΠIEΣ*, t. 5, p. 174.

Il est peut-être temps ici de dire que parfois nous avons tendance à minimiser la “tradition reçue” vis-à-vis de la “lettre transmise” (la Bible). Il s’agit là d’une influence d’origine *protestante* qui est devenue particulièrement visible dans la vie des communautés orthodoxes au cours de deux derniers siècles, mais aussi dans la vie des chrétiens catholiques. Saint Basile nous dira par la suite que « si, en effet, nous tentions de négliger les traditions non-écrites, sous prétexte qu’elles n’auraient point grande force, nous porterions, sans nous en apercevoir, atteinte à des points capitaux de l’Évangile »¹⁰. Il faut donc considérer comme “tradition reçue” non seulement tous les écrits gardés au sein de l’Église (tradition écrite), mais aussi une “praxis transmise oralement” (tradition orale), et vice-versa. Or la Tradition canonique de l’Église considère comme témoin sérieux et valide la simple conservation d’un enseignement oral pendant plusieurs années et siècles. Le présent canon constitue apparemment la définition de cette vision. C’est ainsi que « *ce qui nous a été transmis* par les Apôtres et observé de toute antiquité, nous le garderons nous aussi »¹¹.

2. Le canon 5 du Concile local de Néo-Césarée (319)

Le texte de ce canon conciliaire qui s’exprime d’une manière encore plus circonstanciée et plus concrète, est ainsi conçu :

« *Des catéchumènes pécheurs*. Si un catéchumène entre dans l’église dans le rang des catéchumènes, qu’il se tienne debout ; s’il s’agenouille, il pèche ; qu’il s’entende donc dire de ne plus pécher. Mais si, après l’avoir entendu en étant “auditeur”, il pèche encore, qu’il soit renvoyé [de l’église] »¹².

Comme nous avons pu le constater dans l’ensemble de la recherche effectuée concernant notre question, personne n’a cité ce canon ni ne semble même l’avoir remarqué. Il s’agit néanmoins d’un texte conciliaire canonique qui nous fournit la clé pour notre recherche et qui est devenu en fait la condition préalable conciliaire pour tous les textes canoniques postérieurs sur cette question. Or ce texte est antérieur au Ier Concile œcuménique de Nicée (325), auquel presque

¹⁰ Canon 91/Basile ; voir *infra*.

¹¹ Canon 3/Carthage.

¹² Voir le texte dans P.-P. JOANNOU, *Discipline générale antique (Ive-IXe siècles). Les Canons des Conciles locaux*, édition critique du texte grec, version latine et traduction française, [Pontificia Commissione per la Redazione del Codice di Diritto Canonico Orientale], Fonti fascicolo IX, t. I, 2, Grottaferrata (Rome), Tipografia Italo-Orientale “S. Nilo”, 1962, p. 77. De même, voir C. J. HÉFÉLÉ-H. LECLERCQ, *Histoire des Conciles, d’après les documents originaux. Nouvelle traduction française corrigée et augmentée par H. Leclercq*, Paris, Letouzey et Ané, ¹1907 et ²1973, t. I, vol. 1, p. 329-330 ; PIDALION, p. 388 ; SYNTAGMA, vol. 3, p. 77.

tous font référence pour commencer à étudier la question afin de résoudre ce problème canonique, qui persistait et persiste encore malgré des efforts concertés, tant patristico-canoniques que conciliaires.

En effet, le canon s'adresse tout d'abord aux catéchumènes, et non aux fidèles. Il présuppose donc de toute évidence que les fidèles ne s'agenouillent pas !... S'il se présente si austère et si ferme avec les catéchumènes, on peut imaginer combien cette exigence liturgico-canonique pouvait l'être davantage encore pour les fidèles, pour qui la question, d'après le canon, ne se pose même pas, étant donné qu'ils sont arrivés à un tel niveau qu'ils sont à même de comprendre et de suivre. De plus, ce qui se dégage de ce canon, c'est que celui qui s'agenouille le dimanche commet de fait un péché grave..., *qui le placera en dehors de l'église* : « qu'il soit renvoyé [de l'église] »¹³. À vrai dire et si l'on se tourne vers le "piétisme orthodoxe" si largement répandu de nos jours, c'est un péché que plus personne, ni clerc ni laïc, ne confesse jamais !... À l'occasion, pour adopter le langage utilisé à notre époque qui se veut cependant *profondement spirituelle*, un clerc, p. ex. ne confessera jamais ce péché en disant que « je m'agenouille les dimanches... Ce dimanche-là donc, au lieu d'être "renvoyé [de l'église]" et de revenir au rang des catéchumènes — ou peut-être plus loin encore —, j'ai célébré la Divine Liturgie... »¹⁴. De même qu'un laïc : « [...], au lieu d'être "renvoyé [de l'église]", j'ai communié... ». Or la tradition canonique considère que ce péché qu'on passe aujourd'hui sous silence est beaucoup plus grave que beaucoup d'autres pour lesquels la même tradition canonique ne nous "renvoie pas [de l'église]"... Il ne faut donc pas hésiter à dire que ce canon représente par définition un véritable "étalon canonique"... Tout le problème de notre époque se trouve justement là : on a perdu cet *étalon canonique*, qui nous permettrait d'évaluer notre $\sigma\tau\acute{\alpha}\sigma\iota\varsigma \zeta\omega\eta\varsigma$ ecclésiale au sein du monde, dans la perspective eschatologique...

Mais l'approfondissement patristique et canonique conciliaires qui nous est si nécessaire ne doit pas s'arrêter au niveau du péché. Car il ne s'agit pas du tout d'une question juridique..., le problème posé est principalement ontologique, car il est lié à la *Résurrection* du Christ et par conséquent à la libération de l'homme par le Christ ressuscité, et donc lié également à l'attente fervente du *Siècle à venir*. C'est justement ce double aspect qui est développé par la suite, au cours du 4^e siècle, par les Conciles et les Pères, notamment le Ier Concile

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Cf. le contenu du canon 5/Néo-Césarée.

œcuménique de Nicée (325) et Saint Basile de Césarée (370-378). Or ce qu'on vient de voir existait déjà dans la *praxis ecclésiale* tout comme au sein de la *tradition liturgico-canonique* maintenue alors et avant même le Ier Concile œcuménique de Nicée qui l'a reprise telle qu'elle avait déjà été formée et transmise à son époque.

3. Le canon 20 du Ier Concile œcuménique de Nicée (325)

Sur le même sujet, le texte du 20^e canon de ce Concile nous dit :
« *Qu'il ne faut pas plier le genou aux jours du dimanche et du temps de la Pentecôte. Comme quelques-uns plient le genou le dimanche et aux jours du temps de la Pentecôte, le saint Concile a jugé bon que, pour observer une praxis uniforme pour toujours et dans tous les diocèses, tous adresseront les prières à Dieu en restant debout* »¹⁵.

Juste après la fin des persécutions romaines et l'Édit de Milan (313), lorsqu'il promulgua son 20^e canon, le Ier Concile œcuménique de Nicée n'innova pas en fait en créant une praxis liturgique nouvelle, mais il statuait plutôt sur une *tradition liturgique précédente* dans le dessein de rendre cette praxis générale. D'après les termes de st Pierre d'Alexandrie, il officialisait également sur un plan universel une « tradition reçue »¹⁶ déjà présente et assez répandue dans la praxis ecclésiale. Inspiré par le même sens de la "tradition reçue" globale, il formula de plus parallèlement une *théologie de la Divine Liturgie* telle qu'elle devrait être réalisée par le corps ecclésial dans le cadre des conditions historiques nouvelles. D'ailleurs, le caractère résurrectionnel et l'orientation eschatologique de la Divine Liturgie, regardant vers le Royaume, et étant elle-même le Royaume "déjà là et pas encore", étaient déjà ses caractéristiques depuis l'époque des Apôtres.

Lorsqu'ils parlent de ce canon, historiens et canonistes s'accordent pour dire que ce canon ne forge pas une coutume liturgique nouvelle ; cette coutume préexistait à son époque. Mais, à cause de certains Chrétiens qui s'agenouillaient

¹⁵ Voir le texte dans P.-P. JOANNOU, *Discipline générale antique (IVe-IXe siècles). Les Canons des Conciles œcuméniques*, édition critique du texte grec, version latine et traduction française, [Pontificia Commissione per la Redazione del Codice di Diritto Canonico Orientale], Fonti fascicolo IX, t. I, 1, Grottaferrata (Rome), Tipografia Italo-Orientale "S. Nilo", 1962, p. 41. Voir également C. J. HÉFÉLÉ-H. LECLERCQ, *Histoire des Conciles...*, op. cit., t. I, vol. 1, p. 618-620 ; PIDALION, p. 150 ; SYNTAGMA, vol. 2, p. 162.

¹⁶ Voir *supra*, canon 15.

le dimanche et notamment à cause des hérétiques Docètes (2^e-3^e siècles)¹⁷, qui mettaient en cause l'humanité du Christ et s'agenouillaient pendant les offices, le Ier Concile œcuménique de Nicée jugea nécessaire "d'apaiser les doutes exprimés et de rassembler le peuple dans la concorde", selon l'expression du patriarche d'Alexandrie Métrophane Kritopoulos¹⁸. Le Concile œcuménique de Nicée a donc rendu universelle une praxis liturgique plus ou moins locale, mitigée et d'une portée relative.

4. Le canon 91 de saint Basile le Grand de Césarée (370-378)

Le texte de ce canon patristique est extrait du 27^e chapitre "des écrits au bienheureux Amphiloque sur le Saint Esprit"¹⁹ et il a été choisi ensuite par la *conscience [canonique] de l'Église* en raison de sa perspective eschatologique liée à la question de l'agenouillement du dimanche. Qu'il nous soit permis de le qualifier de "canon parlant", puisqu'il traite directement de la solution de la question ici examinée. Il explicite et il sauvegarde le double aspect de cette question, l'aspect *résurrectionnel* et l'aspect *eschatologique*. Enfin, c'est le texte de saint Basile et ici son canon qui élucide le caractère eschatologique du "Huitième jour" et du "Siècle à venir".

Le texte patristique et canonique qui traite cette question avec le plus de clarté est ainsi rédigé :

« *Qu'il faut garder la tradition non-écrite de l'Église. Les doctrines (dogmata) et les prédications (kérygmata), gardées au sein de l'Église, ne nous sont qu'en partie parvenues par l'enseignement (didascalía) écrit, le reste nous l'avons reçu de la tradition (paradosis) des Apôtres transmise jusqu'à nous au moyen du mystère ; mais que les unes et les autres aient la même force en matière de foi, personne n'en disconvient s'il a tant soit peu l'expérience des institutions ecclésiastiques. Car si, en effet, nous nous avisons de négliger les traditions non-écrites, sous prétexte qu'elles n'auraient point grande force, nous porterions sans nous en apercevoir, atteinte à des points capitaux de l'Évangile ; plus même, nous ne laisserions à la prédication [témoignage-kérygme] qu'un mot dénué de tout son sens. Pour ne citer tout d'abord qu'un exemple, le premier et le plus commun : [1] (...). [2] (...). [3] (...). [4] (...). [5] (...). [6] (...). [7] (...). [8] (...). [9] (...).*

¹⁷ Voir *infra*.

¹⁸ Voir *infra*.

¹⁹ Voir le texte du traité patristique dans *P. G.*, t. 32, col. 188, et BASILE de Césarée, *Traité du Saint Esprit* [ch. 27], Paris, Le Cerf (coll. S. C., vol. 17), 1968, p. 232-240.

[10] Et nous faisons nos prières debout le jour un et premier de la semaine, mais nous n'en connaissons pas tous la raison. Car ce n'est pas seulement parce que, ressuscités avec le Christ, nous aspirons aux choses célestes, mais en nous tenant debout lors de la prière le jour de la Résurrection nous rappelons aussi à notre esprit la grâce qui nous a été accordée, mais aussi que ce jour un et premier de la semaine est l'image du siècle à venir. C'est justement ainsi qu'il est le début [de tous] les jours, Moïse parle à son sujet non pas du "premier jour", mais d'"un jour". Étant donné que ce jour revient régulièrement, il est à la fois un et huitième, manifestant par lui-même le jour vraiment un et huitième que le psalmiste rappelle dans les titres de certains psaumes, et qui représente par lui-même l'état qui suivra notre temps présent, ce jour sans fin, sans nuit, sans succession, l'éternité sans terme et toujours nouvelle. Il est donc nécessaire que l'Église enseigne à tous ceux qui se trouvent en son sein de faire leurs prières en se tenant debout, afin que par le continuel rappel de cette vie sans fin, nous ne négligions point les moyens d'atteindre ce but. De même, toute la Sainte Cinquantaine des jours après Pâque, la Pentecôte, est un rappel de la Résurrection que nous attendons. Car ce jour un et premier, multiplié sept fois par sept constitue les sept semaines de la sainte Pentecôte ; commençant et finissant par un, elle déroule ce même point une cinquantaine de fois. Elle imite ainsi le siècle à venir, qui commence, comme par un mouvement cyclique, au point même où elle se termine ; pendant cette Cinquantaine, la praxis de l'Église nous a appris à préférer nous tenir debout pour la prière, transportant pour ainsi dire notre esprit du présent au siècle à venir par ce rappel manifeste. Par ailleurs, chaque fois que nous plions les genoux et que nous nous relevons, nous démontrons en acte avoir été jetés à terre par notre péché et rappelés au ciel par la miséricorde de Celui qui nous a créés.

Le jour entier ne me suffirait pas pour exposer le sens mystique des traditions non-écrites de l'Église. Je laisse donc tout le reste de côté ; [11] (...). [12] (...). Après tout cela, alors qu'il y a tant de choses non-écrites et d'une si grande importance pour le mystère de notre foi, iront-ils jusqu'à nous interdire d'employer un mot qui est venu jusqu'à nous, transmis par nos pères, et que nous avons trouvé, nous, conservé dans la simplicité de la Tradition des Églises non-perverties, mot qui possède une vertu non des moindres et contribue grandement à la compréhension du mystère ? »²⁰.

²⁰ Voir le texte dans P.-P. JOANNOU, *Discipline générale antique (IVe-IXe siècles). Les Canons des Pères Grecs...*, op. cit., t. II, p. 179-185 ; souligné par nous. De même, voir aussi dans PIDALION, p. 642-644 ; SYNTAGMA, vol. 4, p. 283-284 ; P. G., t. 32, col. 188 ; S. C., vol. 17, p. 232 et ss. Une analyse canonique de ce canon est exposée par P. BOUMIS, *L'acribie et la vérité des saints canons (Épistastie-exercice herméneutique sur les canons 91 et 92 de saint Basile le Grand)*, Thessalo-

Tout d’abord, dans son canon, saint Basile résume en grand nombre — mais pas tous — les éléments constituant la “tradition non-écrite” [ou “tradition reçue”²¹] apostolique, arrivée oralement ou pratiquée silencieusement depuis les temps chrétiens primitifs jusqu’à son époque (4^e siècle), qui était en train d’être confirmée et enregistrée par les Conciles locaux et œcuméniques ainsi que par la *conscience de l’Église*, exprimée en la personne des Pères *théophores*. Les éléments intégrés et manifestés au sein de ce canon sont les suivants :

Contenu et Pratiques de la “Tradition non-écrite” de l’Église (c. 91/Basile)

- 1) Le signe de la croix
- 2) L’orientation vers l’Orient au moment de la prière
- 3) L’épiclesse en désignant le pain de l’Eucharistie
- 4) La bénédiction de l’eau du baptême
- 5) La bénédiction de l’huile de la chrismation
- 6) La bénédiction du baptisé
- 7) La chrismation (*onction*) avec l’huile bénie
- 8) La triple immersion au baptême
- 9) Le renoncement à Satan et à ses anges au baptême
- 10) Le non-agenouillement le jour du dimanche et durant la Pentecôte**
- 11) La confession de la foi à la Sainte Trinité
- 12) L’expression non-écrite de la doxologie à la Sainte Trinité

Comme chacun de nous peut le constater, depuis cette époque (4^e siècle) jusqu’à ce jour, nous avons tout gardé — espérons-le — correctement, sauf le 10^e point mentionné par saint Basile, celui de l’agenouillement non seulement le jour du dimanche mais aussi le temps de la Pentecôte. Saint Basile ne se contente pas de nous exhorter et de nous inviter à ne pas s’agenouiller ; il va beaucoup plus loin en expliquant les raisons de fond pour lesquelles les Chrétiens ne s’agenouillent pas.

Il est intéressant de citer le commentaire qu’un théologien contemporain, le Métropolitain Jean (Zizioulas) de Pergame, fait de ce passage de saint Basile. Pour lui, d’après ce texte patristique canonique, « l’invitation de ne pas faire

nique-Katéryni 1996, p. 100-120. Voir également le texte intégral dans l’Annexe située à la fin de la présente étude, pour connaître les autres aspects parallèles à l’agenouillement que saint Basile de Césarée évoque dans ce même canon.

²¹ C’est peut-être le moment ici de procéder à la comparaison de ce canon avec le canon 15/Pierre ; voir *supra*.

d'agenouillement le Dimanche n'est pas seulement imposée par le caractère résurrectionnel du jour (« non seulement »), mais également (« mais aussi ») par *l'attente du Siècle à venir*, afin que notre esprit se transporte “du présent au siècle à venir”. Ce sens *si concret du Siècle à venir et non simplement d'une orientation vers le haut* introduit la dimension *temporelle* au sein de l'eschatologie. Ce sens nous rappelle de même, avec saint Maxime le Confesseur, que l'*eschatologie* de la Divine Liturgie, comme celle du Dimanche, n'est pas une simple illustration (ἀπεικόνισις) de réalités ouraniennes de type platonicien, mais *un cheminement se mouvant vers le futur*. Saint Maxime et saint Basile s'accordent donc sur ce point »²².

Tant les paroles des saints Basile de Césarée et Maxime le Confesseur que les écrits récents de Mgr Jean (Zizioulas) de Pergame jettent une clarté théologique unique et déterminante sur notre question, car ils expliquent notamment la corrélation de l'agenouillement avec la *Résurrection du Christ* et avec la *vie du Siècle à venir*.

5. Le canon 90 du Quinisexte Concile œcuménique in Trullo (691)

Le Quinisexte Concile œcuménique *in Trullo* (691) est un cas unique au sein de la tradition conciliaire de l'Église : il a été convoqué exclusivement pour régler des questions canoniques et n'a promulgué que des canons. Envisageant notre question, le Concile traite de l'agenouillement de deux manières :

- a) Le *canon 2* du Concile confirme toute la praxis canonique précédente telle qu'elle avait été enregistrée dans tous les canons préexistants (*confirmation des ordonnances apostoliques, de la tradition linéaire commune des Pères et des Conciles locaux et œcuméniques précédents*). Par conséquent, cette confirmation couvre également la consigne canonique de ne pas s'agenouiller le jour du dimanche et durant la Pentecôte abordée déjà par les canons 15/Pierre, 5/Néo-Césarée, 20/Ier et 91/Basile, *qui ont reçu une portée universelle par la décision du canon 2* de ce Concile. Mais le Concile œcuménique *in Trullo* ne se limite pas à ce seul point. Il reprend l'ensemble de la question et d'une façon normative, par le biais du canon 90, indique ses paramètres qui vont dans le même sens que les précédents canons. En effet,
- b) Le *canon 90* du Concile est le deuxième élément concernant la même question. Il s'exprime d'une manière plus explicite et plus développée, et donne

²² JEAN (Zizioulas) de Pergame, “Eucharistie et Royaume de Dieu-B”, in *Synaxie* [Σύναξη], vol. 51 (7-9/1994), p. 89 ; souligné par nous.

toute sa validité canonique à la praxis liturgique adoptée antérieurement, en stipulant :

« *Qu'il ne faut pas plier le genou le dimanche.* Nous avons reçu de nos pères théophores la praxis canonique qui nous dit de ne pas fléchir les genoux le jour du dimanche, en l'honneur de la Résurrection du Christ. Or pour ne pas ignorer la clarté (τὸ σαφές) de son observation, nous faisons connaître aux fidèles, qu'après l'entrée du clergé dans le sanctuaire aux vêpres du samedi, selon la coutume dominante, personne ne fléchit les genoux, jusqu'au soir du dimanche qui suit, où après l'entrée du lucernaire (*lychnicon*), fléchissant de nouveau les genoux, nous adressons au Seigneur nos prières. Nous considérons en effet la nuit qui vient après le samedi comme annonciatrice de la Résurrection du Sauveur et nous commençons à partir de ce moment nos cantiques spirituels, faisant tenir la fête depuis les ténèbres de la nuit jusqu'à la lumière du jour, en sorte que nous célébrions la Résurrection une nuit et un jour entiers »²³.

Avant de dire comment agir “les jours du dimanche”, le canon annonce que le *non-agenouillement* est une “praxis canonique” que “nous avons reçue de nos pères *théophores*”, avant d'ajouter par la suite qu'il s'agit de la “coutume qui règne” au sein de la “praxis liturgique”.

Là, les Pères conciliaires précisent de plus le moment pour rendre clair le temps et la période du temps où nous ne plions pas les genoux. Il est évident que les errements que l'on a pu observer au cours des siècles ont obligé les Pères du Quinisexte Concile œcuménique à préciser ce temps et à fixer des détails. Or, entre “l'entrée du clergé au sanctuaire aux vêpres du samedi jusqu'au soir du dimanche qui commence après l'entrée du lucernaire (*lychnicon*)”, *on ne s'agenouille pas*, on ne jeûne pas et *on ne se confesse*²⁴ *pas*. Si, en dépit de l'interdiction canonique de se confesser en ce moment-là, on le fait très souvent et en *s'agenouillant*, on commet une double aberration, car c'est un jour “Κυριώνυμος”²⁵ proprement dit. C'est un jour qui célèbre la résurrection du Christ et la libération du péché. D'où son caractère pascal et festif incompatible avec

²³ Voir le texte dans P.-P. JOANNOU, *Discipline générale antique (IVe-IXe siècles). Les Canons des Conciles œcuméniques...*, *op. cit.*, t. I, 1, p. 226-227. De même, voir C. J. HÉFÉLÉ-H. LECLERCQ, *Histoire des Conciles...*, *op. cit.*, t. III, vol. 1, p. 573 ; PIDALION, p. 298 ; SYNTAGMA, vol. 2, p. 516.

²⁴ La tradition ecclésiale slave et notamment russe pratique tout à fait le contraire... Entre autres, Th. Balsamon dit cependant que les affaires concernant la *metanoia* commencent après les vêpres du dimanche jusqu'aux vêpres du samedi après-midi ; voir SYNTAGMA, vol. 2, p. 517-518.

²⁵ “Le jour qui porte le nom du Seigneur et donc le jour consacré au Seigneur (et pas à nos péchés !...)” ; *ibid.*, p. 163 et 517-518.

toute attitude de pénitence et de repentance ; on ne prie donc pas à genoux, mais debout. « Ὁρθοὶ πληροῦμεν τὰς εὐχὰς ἐν τῇ μιᾷ τοῦ Σαββάτου »²⁶.

6. Le Nomocanon en 14 Titres de saint Photius ([1^{er} 6^e siècle] 883)

La 1^{ère} édition du “*Syntagma* (= collection de canons)” n’a pas été retrouvée mais peut être datée de la 2^{nde} moitié du 6^e siècle. À la 1^{ère} moitié du 7^e s., elle s’est transformée en “*Nomocanon en 14 Titres*”. Il était divisé en 14 titres (14 unités thématiques) et chaque titre en chapitres (en tout 238 chapitres) avec les mêmes inscriptions. Dans chaque chapitre, les canons relatifs ne sont mentionnés que sous forme de citations (la “dénomination” de chaque canon et son “numéro”). Par la suite, en 883, on a la 2^{nde} édition du “*Syntagma*” ou “*Nomocanon en 14 titres*” et le rédacteur qui l’a compilée n’est autre que le patriarche œcuménique de Constantinople saint Photius (858-867 & 877-886). Il contient le texte entier (*in extenso*) des canons.

Dans la structure de ce *Nomocanon en 14 Titres*, c’est le **Titre 7** qui nous intéresse ici ; il porte sur “le Jeûne et le Carême, la Pâque et la Pentecôte, le Dimanche et le Samedi, et l’agenouillement”²⁷. Ce titre est constitué de cinq chapitres, dont le chapitre 4 et le chapitre 5 font référence au geste de l’agenouillement.

— **Chapitre 4** : « Il ne faut pas [...], s’agenouiller les Dimanches ou les jours de Pentecôte, [...] ; canons 20/Ier, 15/Pierre, [...] »²⁸.

— **Chapitre 5** : « Quelle est la raison pour laquelle on s’agenouille, et qu’il est instamment demandé de ne pas le faire les Dimanches et les jours de Pentecôte, [...] ; canon 91/Basile »²⁹.

Pour résumer, disons que le “*Corpus canonum de l’Église*”, tel qu’il a été rassemblé en une compilation définitive (883) réalisée par le patriarche œcuménique Photius, récapitule les canons qui affirment que le non-agenouillement est bien la volonté conciliaire diachronique et la *conscience canonique* de l’Église, étant donné qu’il contient tous les canons qu’on vient d’examiner, qui excluent totalement l’agenouillement aux *moments résurrectionnels et eschatologiques* de la vie ecclésiale. Cette référence canonique sur la gèneuflection conclut donc

²⁶ Canon 91/Basile ; voir également *infra*.

²⁷ Voir SYNTAGMA, vol. 1, p. 135-142.

²⁸ *Ibid.*, p. 140-141.

²⁹ *Ibid.*, p. 142.

le premier millénaire chrétien par l'impératif unanime de ne pas s'agenouiller aux moments liturgiques dont nous venons de parler.

2^e millénaire

7. Le *Pidalion* de saint Nicodème l'Hagiorite (¹1800)

Le *Pidalion* est un recueil de canons (*Corpus canonum*) officiel annoté, destiné aux besoins de la *direction* (Πηδάλιον, gouvernail) *pastorale* et spirituelle des fidèles par les clercs et — s'il faut le dire ainsi — les pères spirituels. Ce nom est porté en particulier par l'une de deux "Collections de canons" — l'autre étant le *Syntagma* athénien — de l'Église orthodoxe. Cette *collection* fut complilée par saint Nicodème l'Hagiorite (1749-1809) et le hiéromoine Agapios Léonardos (1741-1815) sur le Mont Athos durant l'Ottomanocratie (1453-1821/1913), et éditée pour la première fois en 1800 à Leipzig. Le texte des canons est accompagné de commentaires notamment ceux de saint Nicodème. Il a connu depuis onze rééditions³⁰. Cette collection annotée des canons a une valeur importante pour les peuples orthodoxes, ce qui explique qu'on a jugé impératif de la traduire en plusieurs langues — mais pas (encore) en français. La très large réception dont cette collection fait l'objet dans l'ensemble du peuple de Dieu lui confère une autorité exemplaire.

Le *Pidalion* ne fournit nul part les motifs qui conduisent à justifier l'agenouillement pendant les moments liturgiques *résurrectionnels* et *eschatologiques*. Il est seulement affirmatif, catégorique et ferme. Et puisque l'espace et le temps conditionnent toujours la communion et la recherche humaines, une citation suffira pour montrer la vision qui est celle du *Pidalion* sur la question évoquée. Commentant le canon 91/Basile, il dit *expressis verbis* : « [...]. C'est pour cette raison qu'on fait les prières *debout* le Dimanche, non seulement parce que nous sommes *co-ressuscités* avec le Christ par la foi, et que nous sommes invités à demander les choses élevées et célestes, mais aussi parce que le dimanche est l'*icone* et le *typos* [modèle] du Siècle à venir, car là tous seront trouvés *ressuscités*, "*debout*" »³¹. Et si l'on interprète bien, il est impératif donc

³⁰ *PIDALION* [Recueil de canons] des saint Nicodème l'Hagiorite et hiéromoine Agapios Léonardos, édité à Leipzig en ¹1800 ; *Athènes, Astir*, ¹¹1993, 789 p. (en grec). De même, la traduction de ce dernier en anglais [faite par D. Cummings] : *THE RUDDER of the Orthodox Catholic Church*, Chicago, The Orthodox Christian Educational Society, ¹1957 ; New York, ²1983, 1084 p. Cf. en slavon, *Kormchaïa Kniga* (¹1649-1653) et *Kniga Pravil* (¹1839).

³¹ *PIDALION*, p. 646 ; souligné par nous.

de bien comprendre que s'agenouiller signifierait un refus de toute participation réelle au Siècle à venir et par conséquent un refus de la *Résurrection du Christ* et de la *co-résurrection eschatologique*. Ce constat explique tant la posture que l'orientation du corps ecclésial en tout moment et en tout lieu, telles qu'elles se manifestent concrètement par la posture corporelle des fidèles...

8. L'Herméneutique canonique orthodoxe (2^e millénaire)

Dans leurs annotations et commentaires canoniques, les Commentateurs-canonistes de l'Empire romain d'Orient suivent la voie des canons que nous venons de mentionner concernant la question de l'agenouillement. L'Herméneutique canonique est très riche, depuis la législation justinienne (527-565) jusqu'à la chute de Constantinople (1453) et même au-delà. La seule difficulté pratique pour une recherche et une étude de grande envergure en Occident est que cette Herméneutique canonique du Moyen Âge ne peut être consultée — pour le moment — qu'en grec.

L'Herméneutique canonique et les commentaires³², réalisés par :

- a) les canonistes des 11^e, 12^e et 14^e siècles (le moine Jean Zonaras [fin 11^e s.], le patriarche d'Antioche Théodore Balsamon [1130/40-après 1195], le diacre Alexis Aristène [début 12^e s.], le juge à Thessalonique Constantin Harménopoulos [1320-1383] et le moine Matthieu Blastaris [~1280-~1350]), et
- b) les canonistes de l'époque ottomane (saint Nicodème l'Hagiorite et le hiéromoine Agapios Léonardos [fin 18^e s.]), compilateurs et auteurs du "Pidalion", sont conformes aux canons et vont dans le même sens que les sources canoniques. (Là, il faut ajouter les derniers juristes-canonistes athéniens du 19^e s. et professeurs de droit Georges A. Rhallis et Michel Potlis, compilateurs du "Syntagma athénien"³³). L'ensemble des canons qu'on a étudiés est suffisamment clair pour que l'on puisse juger de l'œuvre herméneutique et des commentaires de ces canonistes. On doit seulement dire ici qu'ils ne font d'ailleurs que répéter

³² Voir les deux *Collections canoniques* officielles commentées de l'Église orthodoxe [car elle ne possède pas de "Code de Droit Canonique" et cela volontairement et en conformité avec la conception de sa Tradition canonique] : a) G. A. RHALLIS-M. POTLIS, *Syntagma des saints Canons* [Recueil de canons], t. I-VI, Athènes, 1852-1859 (en grec), et b) *PIDALION* [Recueil de canons] de st Nicodème l'Hagiorite et hiéromoine Agapios Léonardos, édité à Leipzig en 1800 ; Athènes, Astir, 1993, 789 p. (en grec). De même, la traduction de ce dernier en anglais [faite par D. Cummings] : *THE RUDDER of the Orthodox Catholic Church*, Chicago, The Orthodox Christian Educational Society, 1957 ; New York, 1983, 1084 p. Cf. en slavon, *Kormchaia Kniga* (1649-1653) et *Kniga Pravil* (1839).

³³ *Ibid.* Cf. également *infra*.

en l’adaptant d’une manière ou d’une autre ce que disent les canons. Toutefois, cela suffit pour nous faire une idée et nous offrir une vue globale de leur interprétation canonique sur le sujet que nous examinons ; ils ont exactement la même vision que les Canons. Comme nous ne disposons que d’un espace limité pour cette recherche et ne voulons pas abuser de la patience du lecteur, nous nous contenterons de présenter ce qui nous a paru le plus significatif touchant aux axes principaux de l’Herméneutique canonique sur la question.

Dans le *Syntagma* athénien, on trouve des commentaires aux canons qui font référence à la question de l’agenouillement : ce sont des commentaires aux canons 15/Pierre³⁴, 5/Néo-Césarée³⁵, 20/Ier³⁶, 91/Basile³⁷ et 90/Quinisexte³⁸. Notons tout d’abord que pour commenter le canon 20/Ier³⁹, J. Zonaras, Th. Balsamon et Al. Aristène, tombent *unanimentement* d’accord pour dire que “le non-agenouillement est un événement, un fait unique de *co-résurrection* (συνανάστασις) et d’attente du Siècle à venir”⁴⁰. J. Zonaras ajoute de plus que « [...], comme cette pratique n’était pas partout observée, ce canon a été promulgué [par le Ier Concile œcuménique] pour qu’il soit observé *par tous* »⁴¹. Al. Aristène parle également des moments festifs et de joie (*laetissimum spatium*) en évoquant le jour du dimanche, et nous invite à participer à la fête de la Résurrection par la pratique aussi du non-agenouillement⁴². À l’occasion des commentaires qu’ils font du canon 91/Basile, reflétant la praxis ecclésiale telle qu’elle s’était conservée jusqu’à leur époque, ils disent tous que l’Église fait un effort pastoral d’éducation *pour que les fidèles prient debout* et que, par ce rappel, elle s’efforce de les garder dans l’attente du Siècle à venir, en leur donnant les moyens de s’y préparer⁴³. Il est impressionnant de constater, pour le “non-agenouillement”, que tous ces canonistes utilisent le terme “icone”⁴⁴ et “*typos*”⁴⁵ pour le qualifier, c’est-à-dire qu’il s’agit d’une posture et d’une “réalité iconique” du Siècle à venir, car “tous seront retrouvés *ressuscités, debout*”⁴⁶. Inscrivant leurs commentaires dans ce contexte, les canonistes que

³⁴ Voir SYNTAGMA, vol. 4, p. 43-44.

³⁵ Voir SYNTAGMA, vol. 3, p. 77-78.

³⁶ Voir SYNTAGMA, vol. 2, p. 162-164.

³⁷ Voir SYNTAGMA, vol. 4, p. 283-291.

³⁸ Voir SYNTAGMA, vol. 2, p. 516-518.

³⁹ SYNTAGMA, vol. 2, p. 162-164 ; cf. *ibid.*, vol. 4, p. 291.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ SYNTAGMA, vol. 2, p. 163.

⁴² *Ibid.*, p. 518 ; cf. également p. 427.

⁴³ SYNTAGMA, vol. 4, p. 285-291.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 291. De même, PIDALION, p. 646.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*

nous avons cités exhortent enfin spécialement le corps ecclésial, par ces mots : « conservez donc les pratiques qui sont *canoniques*, là où et comme elles ont été proclamées, et n’allez pas à l’encontre ; en tout cela, c’est l’Esprit Saint qui a parlé »⁴⁷ ...

* * *

D’après ce qu’on vient d’étudier, on peut préciser notamment d’un point de vue *liturgico-canonique* — sans que cela devienne normatif, tâche qui revient exclusivement à l’Église — le temps tant de “non-agenouillement canonique” que d’“agenouillement canonique” au sein de la vie de l’Église.

(a) Temps de “non-agenouillement canonique” au sein de l’Église

- Tous les [52] dimanches de l’année liturgique (des Vêpres du samedi après-midi aux Vêpres du dimanche après-midi)
- De Pâque à la Pentecôte (de la Divine Liturgie pascale jusqu’aux Vêpres du dimanche de Pentecôte)
- Les 12 jours festifs (de Noël jusqu’à la Théophanie)
- Au moment d’une chirotonie diaconale, presbytérale ou épiscopale (*sauf [sic]* le candidat à l’ordination [et cela seulement depuis le 17^e siècle⁴⁸, pas avant])
- Les Grandes Fêtes dominicales
- *Au cours de toutes les Divines Liturgies quotidiennes, que ce soit la Divine Liturgie de Saint Basile, de Saint Jean Chrysostome ou des Saints Jacques et Marc*⁴⁹. Autrement dit, lorsqu’on célèbre les Divines Liturgies de Saint Basile ou de Saint Jean Chrysostome, indépendamment du jour, *on ne s’agenouille pas*.

⁴⁷ Th. Balsamon dans SYNTAGMA, vol. 2, p. 518. De même, voir sa *Lettre encyclique patriarcale* portant sur le jeûne, envoyée au peuple d’Antioche, où il distingue les deux temps, avant et après Pâque, en précisant que « pour honorer la Résurrection du Christ, on ne s’agenouille pas », dans SYNTAGMA, vol. 4, p. 572.

⁴⁸ À ce propos, voir Tr. TSOPANIS, *L’agenouillement*, Thessalonique 2000, p. 59-60 et 67-75. Il existe des manuscrits qui présentent des chirotonies épiscopales, presbytérales ou diaconales, où le candidat ne s’agenouille pas, mais, au contraire reste debout ; voir également H. LECLERCQ, “Grégoire de Nazianze”, in *Dictionnaire d’Archéologie et de Liturgie*, t. 6, col. 1682, image 5417.

⁴⁹ Nous assumons la responsabilité canonique de cette proposition du « “non-agenouillement” pendant les Divines Liturgies quotidiennes », croyant que nous reflétons par cette proposition l’esprit de la Tradition liturgico-canonique de l’Église, qui demeure unanime sur la question. Il faut préciser seulement que lorsqu’on dit “à chaque Divine Liturgie, on ne s’agenouille pas”, il s’agit d’une Divine Liturgie “τετελειωμένη” (*parfaite*) — et non de ce que l’on appelle la “Divine Liturgie des Présanctifiés” (voir *infra*). Autrement dit, on ne s’agenouille pas, lorsqu’on célèbre les Divines Liturgies de Saint Basile, de Saint Jean Chrysostome, de Saint Jacques et de Saint Marc.

(b) Temps d’“agenouillement canonique” au sein de l’Église

L’agenouillement est commandé par l’Église, lorsque le proéostos ou le diacre nous invitent à nous agenouiller : « Prions encore le Seigneur en *fléchissant les genoux* »⁵⁰ ou pour le cas contraire — ou plutôt similaire : « Sagesse, *debout* »⁵¹, et ainsi de suite. C’est donc en les annonçant de cette manière que l’Église a fixé le temps et les moments de l’agenouillement au cours des offices et des *acolouthies*, notamment de ceux qui se réalisent durant les jours de jeûne, mais jamais le Samedi ou le Dimanche... Ces moments sont les suivants :

- Pendant la Divine Liturgie des Présanctifiés⁵²
- Durant les Complies du Grand Carême (sauf Samedi et Dimanche)
- Pendant l’office du *Canon Paraclétique* à la Théotokos du mois d’août (sauf Samedi et Dimanche)
- Pendant [l’office de] la confession (sauf Samedi et Dimanche)
- (À partir des) Vêpres de la Pentecôte (Dimanche après-midi)
- Dans sa demeure personnelle, on s’agenouille durant les mêmes périodes qu’à l’église (sauf Samedi et Dimanche).

Pour préciser l’orientation de l’Église dans ce sens, il faut dire ici que, juste après le terme de la période liturgique pascale, aux Vêpres du Dimanche de Pentecôte après-midi, les fidèles, pour la première fois depuis Pâque, reçoivent l’ordre de s’agenouiller. Pour le reste de l’année liturgique, les moments où l’agenouillement est prévu sont précités. Les Chrétiens donc demeurent prosternés six jours afin de se rappeler leur chute et leur *éloignement* [“*mea culpa*”]

Par elle-même en effet la Divine Liturgie présente un caractère pascal et solennel, festif et joyeux, et son ampleur ne contient pas d’agenouillement ni aucune forme ou conception de celui-ci. Cf. Jean Chrysostome qui dit que « la Pâque n’est pas plus haute que la Divine Liturgie ; c’est une et unique, la même grâce de l’Esprit Saint, *c’est Pâque toujours* [« ἀεὶ Πάσχα ἐστὶ »] », in IDEM, “Commentaire sur l’Épître au Timothée”, in *P. G.*, t. 62, col. 529-530 ; GERMAIN de Constantinople, “Théorie mystique”, in *P. G.*, t. 98, col. 441. Voir également l’opinion du canoniste Th. Balsamon qui va dans le même sens dans SYNTAGMA, vol. 2, p. 427. Cette proposition ne concerne évidemment pas la “Divine Liturgie des Présanctifiés”, qui n’est en fait qu’un office des Vêpres avec l’offrande des Saints Dons Présanctifiés...

⁵⁰ *Vêpres de la Pentecôte (Office de Génuflexion)* ; voir *PENTECOSTAIRE* (traduit par P. Denis Guillaume), Parma, Diaconie Apostolique, ³1994, p. 411, 413 et 414.

⁵¹ *Divine Liturgie* (Petite Entrée). Voir, de même, saint Nicolas CABASILAS, “Interprétation de la Divine Liturgie”, in *P. G.*, t. 150, col. 413 et 416.

⁵² Le canon 52/Quinisexte précise de façon assez nuancée que « on célèbre la Divine Liturgie des Présanctifiés, tous les jours de la sainte quarantaine de jeûne, sauf les samedis et les dimanches et le saint jour de l’Annonciation [25 mars] ».

de Dieu, et qu'ils prient debout le dimanche en mémoire de leur résurrection par Christ. Pour conclure, on ne s'agenouille jamais quand l'Église ne nous précise rien ; le faire représenterait une aberration liturgique et une praxis anticononique. Au contraire, on est invité à s'agenouiller aux moments où l'Église nous le demande. Durant ces moments, ceux qui restent debout désobéissent et sont qualifiés par saint Jean Chrysostome comme des “ἀγονυκλῖται” (*non genuflectentes*)⁵³.

II. Débat diachronique sur le “non-agenouillement” au sein de l'Église

De cette présentation récapitulative, il ressort clairement que non seulement pour la *Tradition liturgico-canonique* de l'Église, mais aussi pour ceux qui ont envie de la suivre, les *moments résurrectionnels et eschatologiques* de la vie liturgique dont nous venons de parler sont des instants concrets, donnés et bien déterminés. Au cours donc de tous ces moments spécifiques de la vie ecclésiale, on ne s'agenouille pas. Cela est maintenant bien clair. Néanmoins, il est également important de voir comment cette praxis *liturgico-canonique* de l'Église a été reçue par les communautés ecclésiales ou par les personnes tout au long des siècles de l'ère chrétienne bimillénaire.

Témoignages textuels du 2^e jusqu'au 20^e siècles (“*litanie de l'Histoire*”)

Il serait impossible d'énumérer la totalité des opinions théologiques qui ont été émises sur cette question tout au long des siècles. Pour étudier ces opinions le seul moyen est de se rapporter aux témoignages écrits existants. Ils se sont bien-entendu longtemps répartis entre adversaires (la majorité totale) et partisans de l'agenouillement le jour du dimanche, mais l'époque récente a vu apparaître une tentative pour exprimer une position conciliante et balancée... Ils se sont donc répartis de nos jours en trois catégories : a) Ceux qui sont *contre* l'agenouillement, b) Ceux qui sont *en faveur de* l'agenouillement, et c) Ceux qui sont *aussi bien contre qu'en faveur de* l'agenouillement.

a. Ceux qui sont *contre* l'agenouillement

⁵³ « Ἀγονυκλῖται, οἱ ἐν παντὶ καιρῷ τῶν προσευχῶν αὐτῶν γόνυ μὴ θέλοντες κλίνειν, ἀλλ' ἐστῶτες ἀεὶ τὰς προσευχὰς ποιοῦμενοι » ; voir son œuvre “De hæresibus”, section 89-92.

Comme nous avons pu le voir dans les développements précédents, les Pères de l'Église ainsi que les textes liturgiques et canoniques, des écrivains, des théologiens et des instances ecclésiastiques, exhortent *avec force* (μετὰ δυνάμεως) à éviter à tout prix l'agenouillement en des temps liturgiques bien précis. En guise de présentation, on peut les récapituler ainsi, par ordre chronologique :

- 1) Saint Irénée de Lyon (2^e siècle)⁵⁴
- 2) Saint Justin le Philosophe et Martyr (2^e siècle)⁵⁵
- 3) Tertullien (2^e-3^e siècles)⁵⁶
- 4) La Divine Liturgie de Saint Jacques (2^e-3^e siècle)⁵⁷
- 5) La Divine Liturgie de Saint Marc (2^e-3^e siècle)⁵⁸
- 6) Origène (3^e siècle)⁵⁹
- 7) Saint Pierre d'Alexandrie (3^e-4^e siècles)⁶⁰

⁵⁴ C'est le premier texte patristique *ad hoc*, dont la teneur est la suivante : « Si, le dimanche, on ne fléchit pas le genou, c'est en signe de la Résurrection qui, par la grâce du Christ, nous a libérés des péchés et de la mort qui a été anéantie avec eux. Cette habitude est née au temps des Apôtres, comme le dit le bienheureux martyr Irénée, évêque de Lyon, dans son livre sur la Pâque, où il mentionne aussi la Pentecôte, en laquelle on ne fléchit pas le genou puisqu'elle a la même portée que le dimanche, pour la raison que nous avons dite » ; voir *Fragmenta* de Saint Irénée, *De la Pâque*, chap. 6, in *P. G.*, t. 7, col. 1227 et 1233 (*Allegatio libri de Pascha in Justinii Responsiones ad quæstiones n° 115, Ad orthodoxos*). De même, voir in *BEIIEΣ*, t. 5, p. 174, et in Raniero CANTALAMESSA, *La Pâque dans l'Église ancienne*, Berne-Francfort s. M.-Las Vegas 1980, p. 56-59.

⁵⁵ *Ibid.* C'est une œuvre attribuée à Justin. Cf. Pseudo-Justin (THÉODORET de Cyr), "*Quæstiones et Responsiones ad Orthodoxos*", 115, in *P. G.*, t. 6, col. 1364A-B et 1365A, et in *BEIIEΣ*, t. 4, p. 128.

⁵⁶ Dans son traité "Sur la prière", Tertullien remarque qu'il existe dans certaines communautés chrétiennes la coutume de ne pas s'agenouiller *le samedi*. Et il ajoute : « Pour nous, au contraire, selon la tradition que nous avons reçue, c'est seulement le jour de la résurrection du Seigneur que nous devons s'abstenir de cela [de fléchir le genou], mais aussi de laisser des préoccupations dominer notre esprit et notre activité [...] » ; TERTULLIEN, "*De Oratione [Sur la prière]*", ch. 23, in *P. L.*, t. 1, col. 1191A. De même, c'est toute la Pentecôte (Cinquantaine) qui à la fois fait revivre aux fidèles tous les aspects du *mysterium salutis* et prolonge la joie pascale. Comme le jeûne, l'agenouillement, évidemment, en est exclu : « Nous estimons qu'il n'est pas permis de jeûner le dimanche ni d'adorer à genoux. La même exception s'applique à la joie qui s'étend de Pâque à toute la Pentecôte » ; IDEM, "*De corona*", ch. 3, in *P. L.*, t. 2, col. 79B-80A (et 99). Voir également R. CABIÉ, *La Pentecôte. L'évolution de la Cinquantaine...*, *op. cit.*, p. 38-41.

⁵⁷ Voir *La Divine Liturgie de Saint Jacques*, Athènes, éd. de l'Apostoliki Diakonia de l'Église de Grèce, p. 17, 18, 19, 25, 38 et 43, où il y a des exhortations aux fidèles pour les inviter à incliner la tête, mais non pas pour s'agenouiller.

⁵⁸ Voir *la Divine Liturgie de Saint Marc* dans J. FOUNTOULIS, *La Divine Liturgie de Saint Marc*, Thessalonique 1977, p. 34, 35 et 45.

⁵⁹ Voir *P. G.*, t. 14, col. 1297-1298. Cf. ses œuvres : *De la Prière*, ch. 31, et *Commentaire aux Éphésiens*, 3, 14.

⁶⁰ Canon 15. Voir P.-P. JOANNOU, *Discipline générale antique (IVe-IXe siècles). Les Canons des Pères Grecs (Lettres canoniques)*, édition critique du texte grec, version latine et traduction fran-

- 8) Concile local de Néo-Césarée (4^e siècle)⁶¹
- 9) Ier Concile œcuménique de Nicée (4^e siècle)⁶²
- 10) Les canons apocryphes dits *arabiques* (4^e siècle)⁶³
- 11) L'œuvre apocryphe "Le Testament du Seigneur" (4^e siècle)⁶⁴
- 12) L'œuvre apocryphe "Les Actes de Paul" (4^e siècle)⁶⁵
- 13) Saint Athanase le Grand d'Alexandrie (4^e siècle)⁶⁶
- 14) Saint Hilaire de Poitiers (4^e siècle)⁶⁷
- 15) Saint Basile le Grand de Césarée (4^e siècle)⁶⁸
- 16) La Divine Liturgie de Saint Basile de Césarée (4^e siècle)⁶⁹
- 17) Saint Épiphane, Archevêque de Chypre (4^e siècle)⁷⁰
- 18) Saint Ambroise de Milan (4^e siècle)⁷¹

çaise, [Pontificia Commissione per la Redazione del Codice di Diritto Canonico Orientale], Fonti fascicolo IX, t. II, Grottaferrata (Rome) 1963, p. 57-58. Voir également *supra*.

⁶¹ Canon 5. Voir P.-P. JOANNOU, *Discipline générale antique (Ive-IXe siècles). Les Canons des Synodes Particuliers*, édition critique du texte grec, version latine et traduction française, [Pontificia Commissione per la Redazione del Codice di Diritto Canonico Orientale], Fonti fascicolo IX, t. I, 2, Grottaferrata (Rome) 1962, p. 77. Voir également *supra*.

⁶² Canon 20. Voir P.-P. JOANNOU, *Discipline générale antique (Ive-IXe siècles). Les Canons des Conciles œcuméniques (Ile-IXe siècles)*, édition critique du texte grec, version latine et traduction française, [Pontificia Commissione per la Redazione del Codice di Diritto Canonico Orientale], Fonti fascicolo IX, t. I, 1, Grottaferrata (Rome) 1962, p. 41. Voir également *supra*.

⁶³ Voir MANSI, t. 2, col. 961A-B. Ces canons interdisent l'agenouillement les dimanches, durant toute la période de Pentecôte et aux grandes fêtes dominicales.

⁶⁴ Voir *Testamentum Domini*, Moguntiae, éd. Rahmani, 1849, p. 135.

⁶⁵ C'est exactement le même témoignage que nous retrouvons dans l'œuvre précitée de saint Irénée de Lyon. Le texte nous informe : « Mais, comme c'était la Pentecôte, les frères ne pleurèrent pas et ne plièrent pas le genou, mais ils priaient dans la joie » ; W. SCHUBART et C. SCHMIIDT, *Acta Pauli*, Hambourg 1936, 27, p. 1, v. 30-32 ; R. CABIÉ, *La Pentecôte. L'évolution de la Cinquantaine...*, op. cit., p. 38, qui, entre autres, dit avec pertinence : « Si cet apocryphe ne peut être un témoignage de l'âge apostolique, il nous renseigne au contraire sur l'époque où il a vu le jour ».

⁶⁶ Voir l'œuvre "Sur la Foi", in *BEII*, t. 33, p. 261-262, et in *BEIIEΣ*, 6^e partie, t. 35, p. 165.

⁶⁷ Voir Saint HILAIRE de Poitiers, "Prolog. in libr. Psalm.", 12, in *P. L.*, t. 9, col. 239C-240A.

⁶⁸ Canon 91. Voir P.-P. JOANNOU, *Discipline générale antique (Ive-IXe siècles). Les Canons des Pères Grecs (Lettres canoniques)*, édition critique du texte grec, version latine et traduction française, [Pontificia Commissione per la Redazione del Codice di Diritto Canonico Orientale], Fonti fascicolo IX, t. II, Grottaferrata (Rome), Tipografia Italo-Orientale "S. Nilo", 1963, p. 179-185. De même, BASILE de Césarée, *Traité du Saint Esprit* [ch. 27], Paris, Le Cerf (coll. *S. C.*, vol. 17bis), 1968, p. 232-240 ; ici encore, IDEM, "Traité du Saint Esprit", in *P. G.*, t. 32, col. 88A. Voir également *supra*.

⁶⁹ Au moment de la consécration des Saints Dons, le Livre liturgique (*Hiératikon*) ne parle pas de l'agenouillement mais de l'*inclination de la tête*. Cette exhortation au prêtre et au diacre figure dans toutes les éditions aussi bien manuscrites qu'imprimées jusqu'à nos jours. En ce qui concerne la Divine Liturgie des Présanctifiés, au contraire, le même *Hiératikon* ordonne de s'agenouiller. Voir le *Hiératikon : Les Divines Liturgies de Saint Jean Chrysostome, de Saint Basile et des Présanctifiés, avec leur Typikon (Rubrique)*, Athènes, Apostoliki Diakonia de l'Église de Grèce, ¹1962 et ⁵1995, p. 125-126, 179-180 et 214, respectivement.

⁷⁰ Dans son œuvre, IDEM, *Vraie parole sur la foi*, ch. 22. De même, IDEM, Livre 3, in *P. G.*, t. 42, col. 360 et 773 et ss. ; IDEM, *Panarion (Adversus haereses)*, vol. 3, p. 521-523. De plus, voir *Encyclopédie Religieuse et Morale*, t. 4, Athènes 1965, p. 611.

- 19) Théophile d'Alexandrie (4^e-5^e siècles)⁷²
- 20) Saint Cassien (5^e siècle)⁷³
- 21) Saint Jean Chrysostome, Archevêque de Constantinople (5^e siècle)⁷⁴
- 22) La Divine Liturgie de Saint Jean Chrysostome (5^e siècle)⁷⁵
- 23) Saint Jérôme (5^e siècle)⁷⁶
- 24) Saint Maxime de Turin (5^e siècle)⁷⁷
- 25) Saint Barsanuphe (5^e-6^e siècles)⁷⁸
- 26) Patriarche d'Alexandrie [Pseudo-]Eusèbe (5^e-6^e siècles)⁷⁹
- 27) Saint Abba Dorothee de Gaza (6^e siècle)⁸⁰
- 28) Le "Nomocanon en 14 Titres" de "Saint Photius" (1^e 6^e siècle)⁸¹ [a]
- 29) Eutychios de Constantinople (6^e siècle)⁸²
- 30) Saint Isaïe (7^e siècle)⁸³
- 31) Saint Maxime le Confesseur (7^e siècle)⁸⁴
- 32) Quinisexte Concile œcuménique *in Trullo* (7^e siècle)⁸⁵

⁷¹ Voir C. J. HÉFÉLÉ-H. LECLERCQ, *Histoire des Conciles...*, op. cit., t. I, vol. 1, p. 619-620.

⁷² Cf. le canon 1/Théophile. Voir également PIDALION, p. 152 et 677.

⁷³ Voir Saint CASSIEN, "Collat.", 21, in *P. L.*, t. 49, col. 1169.

⁷⁴ Saint JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie 18 à l'Épître aux Hébreux*, n° 1, où il dit : « Rester debout signifie qu'on participe à l'acte liturgique ».

⁷⁵ Il faut répéter ici qu'au moment de la consécration des Saints Dons, le Livre liturgique (*Hiératikon*) ne parle pas de l'agenouillement mais de l'*inclination de la tête*. Cette exhortation au prêtre et au diacre figure dans toutes les éditions aussi bien manuscrites qu'imprimées jusqu'à nos jours. En ce qui concerne la Divine Liturgie des Présanctifiés, au contraire, le même *Hiératikon* ordonne de s'agenouiller. Voir le *Hiératikon : Les Divines Liturgies de Saint Jean Chrysostome, de Saint Basile et des Présanctifiés, avec leur Typikon (Rubrique)*, Athènes, Apostoliki Diakonia de l'Église de Grèce, 1962 et 1995, p. 125-126, 179-180 et 214, respectivement.

⁷⁶ Voir son œuvre, IDEM, *Contre Lucifériens* ; cf. PIDALION, p. 152.

⁷⁷ Voir Saint MAXIME de Turin, "III^e discours sur la Pentecôte", in *P. L.*, t. 57, col. 633.

⁷⁸ IDEM, "Question/Réponse 93", in *P. G.*, t. 86, col. 892-901. De même, J. RHIGOPOULOS (éd.), *Biblos de Barsanuphe et de Ioannis*, Thessalonique 1974, p. 74. Voir aussi *S. C.*, vol. 427, p. 392-395.

⁷⁹ Voir *P. G.*, t. 86, col. 414.

⁸⁰ Abba DOROTHÉE de Gaza, *Œuvres ascétiques*, Athènes (Karéas) 1983, § 160, p. 350. De même, IDEM, *Œuvres spirituelles*, in *S. C.*, vol. 92, § 160, p. 448-449.

⁸¹ Voir SYNTAGMA, vol. 1, p. 140-142. Voir également *supra*.

⁸² IDEM, "De l'Eucharistie", in *P. G.*, t. 86, col. 2400.

⁸³ Lettre adressée à l'impératrice Théodora ; voir PIDALION, p. 151, note 1.

⁸⁴ Cf. Saint MAXIME le Confesseur, *Σχόλιον εἰς τὸ Περὶ Ἐκκλησιαστικῆς Ἱεραρχίας* [Commentaire sur "De la hiérarchie ecclésiastique"], ch. 3, III, § 2, in *P. G.*, t. 4, col. 137-138D, et in IDEM, *Φιλοκαλία τῶν Νηπτικῶν καὶ Ἀσκητῶν* [*Philocalie des Neptiques et des Ascètes*], vol. 14E, Thessalonique, E. Π. E.-Γρηγόριος Παλαμᾶς, 1993, p. 366. De même, voir son œuvre IDEM, "Mystagogie", ch. 8-24, in *P. G.*, t. 91, col. 688C-712B.

⁸⁵ Canon 90. Voir P.-P. JOANNOU, *Discipline générale antique (IVe-IXe siècles). Les Canons des Conciles œcuméniques*, édition critique du texte grec, version latine et traduction française, [Pontificia Commissione per la Redazione del Codice di Diritto Canonico Orientale], Fonti fascicolo IX, t. I, 1, Grottaferrata (Rome), Tipografia Italo-Orientale "S. Nilo", 1962, p. 226-227. Voir également *supra*.

- 33) Saint Germain, patriarche œcuménique de Constantinople (8^e siècle)⁸⁶
 34) Le “*Nomocanon* en 14 Titres” de Saint Photius (2⁹^e siècle)⁸⁷ [b]
 35) Saint Théodore le Stoudite (9^e siècle)⁸⁸
 36) Tous les *Typica* monastiques [de Jérusalem, de Stoudion, du Mont Athos et autres] (10^e-11^e siècles)⁸⁹
 37) Saint Nikon le Mélanorite (11^e siècle)⁹⁰
 38) Moine et canoniste Jean Zonaras (11^e siècle)⁹¹
 39) Patriarche d’Antioche et canoniste Théodore Balsamon (12^e siècle)⁹²
 40) Diacre et canoniste Alexis Aristène (12^e siècle)⁹³
 41) Moine et canoniste Matthieu Blastaris (14^e siècle)⁹⁴
 42) Saint Nicolas Cabasilas, Archevêque de Thessalonique (14^e siècle)⁹⁵
 43) Saint Calliste [II, Xanthopoulos], patriarche de Constantinople (14^e siècle)⁹⁶
 44) Saint Ignace [Xanthopoulos] (14^e siècle)⁹⁷
 45) Canon 10 de “Nicéphore Ier le Confesseur (806-815)” (*sic*)⁹⁸ (15^e siècle)⁹⁹

⁸⁶ GERMAIN de Constantinople, “Théorie mystique”, in *P. G.*, t. 98, col. 437 et 441.

⁸⁷ Voir SYNTAGMA, vol. 1, p. 140-142. Voir également *supra*.

⁸⁸ Voir Saint THÉODORE le Stoudite, “*Quaestiones*”, in *P. G.*, t. 99, col. 1731-1732A-C.

⁸⁹ Voir à ce propos Théod. X. GIANGOU, “L’influence de l’œuvre de Saint Athanase l’Athonite sur le monde monastique orthodoxe”, in IDEM, *Canons et Culte*, Thessalonique 2001, p. 264 ; Tr. TSOPANIS, *L’agenouillement...*, *op. cit.*, p. 15-16 et 53-56. De même, *Revue Ecclesia*, n° 4 (1949), p. 54. De plus, M. ARRANZ, “Le *Typikon* du Monastère du Saint-Sauveur à Messine”, in *Orientalia Christiana Analecta* [Rome], t. 185 (1969), p. xxiii et 278. Voir également Al. DMITRIEVSKI, *Typika*, vol. 1 (II), Kiev 1895, p. 229-230 et 248.

⁹⁰ Voir à ce propos l’enseignement canonique de saint Nikon le Mélanorite dans Théod. X. GIANGOU, “L’influence de l’œuvre ...”, *op. cit.*, p. 264. De même, IDEM, “Nikon le Mélanorite, Vie-écrits-discipline canonique”, in *Canonico-liturgiques*, Thessalonique 1996, p. 248-249. Cf. Tr. TSOPANIS, *L’agenouillement...*, *op. cit.*, p. 15-16 et 54-55.

⁹¹ Voir SYNTAGMA, vol. 2, p. 162-163 et 516-517 ; vol. 3, p. 77-78 ; vol. 4, p. 43-44 et 284-289.

⁹² Voir SYNTAGMA, vol. 2, p. 163, 461 et 517-518 ; vol. 4, p. 44, 289-291 et 572 [Lettre encyclique].

⁹³ Voir SYNTAGMA, vol. 2, p. 163-164 et 518 ; vol. 3, p. 78.

⁹⁴ Voir SYNTAGMA (“E”, ch. 2), vol. 6, p. 241-242 et 465. Voir également le commentaire de Hans-Georg BECK, *Kirche und theologische Literatur in byzantinischen Reich*, Munich 1959, p. 786.

⁹⁵ Voir saint Nicolas CABASILAS, “Explication de la Divine Liturgie”, ch. 24, in *P. G.*, t. 150, col. 420 (*S. C.*, vol. 4bis). Plus précisément, il dit pour l’agenouillement de la Grande Entrée que “les Chrétiens qui s’agenouillent se trompent en considérant les Dons offerts en tant que Corps et Sang du Christ”, avant d’ajouter qu’ils confondent la Divine Liturgie du dimanche avec celle des Présanctifiés ; *ibid.*

⁹⁶ Voir IDEM, “Méthode et Canon exacts”, in *P. G.*, t. 147, col. 712 ; PIDALION, p. 151, note 1.

⁹⁷ *Ibid.* Voir également *Philocalie*.

⁹⁸ Il s’agit d’un canon *extra* “*Corpus canonum* de l’Église”. En effet, c’est un canon apocryphe qui porte [l’ensemble fait 44 canons et 17 questions/réponses canoniques) le nom d’un saint et patriarche œcuménique de Constantinople, mais la recherche scientifique a pu établir qu’il s’agit d’un texte écrit ultérieurement. En tout cas, ces canons sont inconnus aux Conciles locaux et œcuméniques, et ne figurent pas dans le “*Corpus canonum* de l’Église” formé en 883. À ce propos, voir PAUL MÉNÉVISOGLOU, métropolitain de Suède, *Introduction historique aux canons de l’Église orthodoxe*, Stockholm 1990, p. 9-10.

⁹⁹ PIDALION, p. 727, et SYNTAGMA, vol. 4, p. 428. Dans ce canon, on perçoit une contradiction, mais il conclut bien finalement par interdire l’agenouillement le Dimanche.

- 46) Question/Réponse canonique 2 de “Nicéphore Ier le Confesseur (806-815)” (*sic*)¹⁰⁰ (15^e siècle)¹⁰¹
- 47) Saint Syméon, Archevêque de Thessalonique (15^e siècle)¹⁰²
- 48) Patriarche d’Alexandrie et également patriarche œcuménique de Constantinople Mélétiôs Pégas (16^e siècle)¹⁰³
- 49) Patriarche d’Alexandrie Métrophane Kritopoulos (17^e siècle)¹⁰⁴
- 50) L’une de deux “Collection de canons” que possède l’Église orthodoxe : le *Pidalion* (18^e siècle)¹⁰⁵
- 51) Saint Nicodème l’Hagiorite, co-éditeur du *Pidalion* (18^e siècle)¹⁰⁶
- 52) Hiéromoine Agapios Léonardos, co-éditeur du *Pidalion* (18^e siècle)¹⁰⁷
- 53) Patriarche œcuménique de Constantinople Néophyte VII (19^e siècle)¹⁰⁸
- 54) L’une de deux “Collections de canons” que possède l’Église orthodoxe : le *Syntagma* athénien (19^e siècle)¹⁰⁹

¹⁰⁰ *Ibid.* (Comme c’est le cas de “*sic*” précédent. Voir aussi *supra*).

¹⁰¹ PIDALION, p. 733-734.

¹⁰² Voir son œuvre IDEM, “*Mystagogie*” (Explication concernant le temple divin, et des clercs qui y sont, à savoir les prêtres, les diacres, les évêques et les ornements sacerdotaux qu’ils revêtent, ainsi que la divine mystagogie), ch. 78, in *P. G.*, t. 155, col. 728D-729B. L’agenouillement proposé par saint Syméon de Thessalonique concerne *uniquement* l’ordination et c’est le candidat qui s’agenouille, pas le peuple. Voir IDEM, “*Dialogue*”, “Traité des saintes ordinations”, in *P. G.*, t. 155, ch. 169, “ordination diaconale”, col. 376A-380A (38OC) ; ch. 179, “ordination presbytérale”, col. 388A-C ; ch. 205, “ordination épiscopale”, col. 413D-414A. À notre avis, la question ne se pose pas pour st Syméon. Car, par son édition (1683) [J.-P. MIGNE, *Patrologia Graeca*, t. 155], le patriarche Dosithée de Jérusalem donna un sens normatif à ses réflexions, ce qui n’était pas dans les intentions initiales de saint Syméon de Thessalonique qui était avant tout un *mystagogue*. Néanmoins, cela fait parti des *questiones disputatae*. D’ailleurs, saint Syméon était un vrai disciple des Frères Xanthopouloi (voir IDEM, “*Dialogue*”, ch. 295, in *P. G.*, t. 155, col. 544A-D), qui excluait absolument l’agenouillement (voir *supra*).

¹⁰³ Mélétiôs PÉGAS, *De Christianisme*, ch. 3, Bucarest, p. 150, cité par PIDALION, p. 299, note 1.

¹⁰⁴ Comme saint Théodore le Stoudite (voir *supra*), il considère également le non-agenouillement comme *dogme* de l’Église. Voir Métrophane KRITOPOULOS, “Confession de l’Église d’Orient” (ch. 22), in J. MÉSOLORAS, *Symbolique de l’Église orthodoxe d’Orient. Les Livres symboliques*, vol. I, Athènes 1883, p. 355. De même, voir Chr. ENISLEIDIS, *L’agenouillement du Dimanche. L’agenouillement et la prédication de la Résurrection au sein de la praxis de l’Orthodoxie*, Athènes 1950, p. 6.

¹⁰⁵ Voir PIDALION, p. 150-152, 298-299, 388-389, 574-575, 642-648, 708, note 1, 727 et note 3, et 733-734. Voir également *supra*.

¹⁰⁶ *Ibid.* Voir également *supra*.

¹⁰⁷ *Ibid.* Voir également *supra*.

¹⁰⁸ Il y avait un hiéromoine qui collaborait à la correction des épreuves pour l’édition du *Pidalion* (Leipzig 1800), et y ajouta, sans l’accord de ses auteurs et compilateurs, saint Nicodème l’Hagiorite et le hiéromoine Agapios Léonardos, quelques informations supplémentaires, parmi lesquelles, se trouvait l’agenouillement (voir PIDALION, p. 3). Le patriarche œcuménique Néophyte VII l’a condamné pour ces ajouts en les qualifiant de *cacodoxes* ; voir Chr. ENISLEIDIS, *L’agenouillement du Dimanche...*, *op. cit.*, p. 21-22 ; voir également *infra*.

¹⁰⁹ Voir SYNTAGMA, vol. 1, p. 140-142 ; vol. 2, p. 162-164, 461 et 516-518 ; vol. 3, p. 77-78 ; vol. 4, p. 43-44, 283-291 et 572.

- 55) Professeur de droit commercial Georges A. Rhallis, co-éditeur du *Syntagma* athénien (19^e siècle)¹¹⁰
- 56) Professeur de droit ecclésiastique Michel Potlis, co-éditeur du *Syntagma* athénien (19^e siècle)¹¹¹
- 57) Saint Ignace (Briantchaninoff), Évêque du Caucase et de la Mer Noire (19^e siècle)¹¹²
- 58) Métropolitain de Trikkis et de Stagôn Polycarpe (19^e siècle)¹¹³
- 59) Évêque de Larissa Dorothee Scholarios (19^e siècle)¹¹⁴
- 60) Professeur de Théologie liturgique Philippe Papadopoulos (19^e siècle)¹¹⁵
- 61) Professeur d'Archéologie chrétienne de la Faculté de Théologie d'Athènes Georges Dervos (20^e siècle)¹¹⁶
- 62) Professeur de Théologie et d'Archéologie chrétiennes Constantin Kallinikos (20^e siècle)¹¹⁷
- 63) Professeur de Catéchisme à la Faculté de Théologie d'Athènes Nicolaos Boulgaris (20^e siècle)¹¹⁸
- 64) Métropolitain de Thessaliotidos Ezéchiel (20^e siècle)¹¹⁹
- 65) Professeur de Théologie Christos Enisleidis (20^e siècle)¹²⁰
- 66) Professeur de Théologie Archim. Évangélos Antoniadis (20^e siècle)¹²¹
- 67) Professeur de Liturgie Panayotis Somaripas (20^e siècle)¹²²
- 68) Professeur de Théologie Dimitrios Moraïtis (20^e siècle)¹²³

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² Saint IGNACE (Briantchaninoff), *Hommage au monachisme contemporain*, vol. I, Préveza, Métropole de Nikopolis, 1993, p. 30 et 32.

¹¹³ Voir Tr. TSOPANIS, *L'agenouillement...*, *op. cit.*, p. 15 et 22.

¹¹⁴ Dans son œuvre *Concordance de Patrologia Graeca*, p. 53 ; cité par Tr. TSOPANIS, *L'agenouillement...*, *op. cit.*, p. 25-26.

¹¹⁵ Ph. PAPAPOULOS, *Liturgique* (ch. 2), Athènes 1895, p. 47 et ss., ainsi que p. 62.

¹¹⁶ Voir son Manuel, IDEM, *Cours d'Archéologie chrétienne*, et Tr. TSOPANIS, *L'agenouillement...*, *op. cit.*, p. 23.

¹¹⁷ C. N. KALLINIKOS, *L'Église chrétienne et toute chose qui se réalise en elle*, Athènes, éd. Grigoris, 1969, p. 105, 297, 372 et 426.

¹¹⁸ Voir N. BOULGARIS, *Catéchisme*, Athènes, p. 110 et 154.

¹¹⁹ Voir Tr. TSOPANIS, *L'agenouillement...*, *op. cit.*, p. 12, 15 et 22.

¹²⁰ Chr. ENISLEIDIS, "L'agenouillement du Dimanche", in *Ecclesia*, t. 26, n^{os} 9-16 (5-8/1949), p. 54-55, 148, 162-163, 238-239 et 257-258 (incomplet, en grec). Voir également IDEM, *L'agenouillement du Dimanche. L'agenouillement et la prédication de la Résurrection au sein de la praxis de l'Orthodoxie*, Athènes, éd. de la Métropole de Thessaliotidos [Métropolitain Ezéchiel], 1950, 30 p. (en grec).

¹²¹ Archim. Év. ANTONIADIS, "L'agenouillement", in *Orthodoxos Skepsis* [Athènes], n^o 10 (1-6-1958).

¹²² Dans son manuel IDEM, *Cours de Liturgie*, p. 26.

¹²³ Dim. N. MORAÏTIS, "L'agenouillement", in *Encyclopédie de Religion et de Morale*, vol. 4, Athènes 1964, col. 611-613.

- 69) Professeur de Théologie orthodoxe et de la Patristique à l'Université d'Harvard P. Georges Florovsky (20^e siècle)¹²⁴
- 70) Professeur de Théologie liturgique P. Alexandre Schmemmann (20^e siècle)¹²⁵
- 71) Professeur d'Histoire Ecclésiastique à la Faculté de Théologie de Thessalonique Ioannis Anastasiou (20^e siècle)¹²⁶
- 72) Métropolitte de Servia et de Kozani Dionyssios Psarianos (20^e siècle)¹²⁷
- 73) Métropolitte d'Édesse, de Pella et d'Almopie Chrysostome (20^e siècle)¹²⁸
- 74) Professeur de Théologie dogmatique P. Jean Romanidis à la Faculté de Théologie de Thessalonique (20^e siècle)¹²⁹
- 75) Métropolitte de Dimitrias et d'Almyros Christodoulos, l'actuel Archevêque d'Athènes et de l'Église de Grèce (20^e siècle)¹³⁰
- 76) L'Économe Georges Rhigas (20^e siècle)¹³¹
- 77) Métropolitte de Pergame Jean Zizioulas, Professeur des Universités de Glasgow et de Thessalonique, et Président de l'Académie d'Athènes (20^e siècle)¹³²
- 78) Professeur de Théologie liturgique à la Faculté de Théologie de Thessalonique Ioannis Fountoulis (20^e siècle)¹³³

¹²⁴ D'après le témoignage du professeur p. Jean Romanidis (Lettre du 27 janvier 1966), in G. MÉTALLINOS, *Protopresbytre Ioannis S. Romanidis, le "Prophète de la Roméosynie" à travers de ses textes inconnus ou peu connus, Athènes, éd. Armos, 2003, p. 174. Selon le même témoignage, lorsqu'il était professeur à la Faculté de Théologie de "Holy Cross" à Boston (USA), sa prise de position contre l'agenouillement est devenue la cause pour que l'Archevêque d'Amérique Iakovos le chasse définitivement de la Faculté (1959) ; *ibid.* et note 120.*

¹²⁵ AL. SCHMEMANN, *Pour la vie du monde*, Paris 1968, p. 69. De même, IDEM, *Pour que le monde vive*, Athènes 1987/1992, p. 86 (en grec).

¹²⁶ I. E. ANASTASIOU, *Anthologie des Sources d'Histoire Ecclésiastique (1^{er}-11^e siècles)*, t. 1, vol. 1, Thessalonique 1979, p. 268-269.

¹²⁷ Dionyssios PSARIANOS, Métropolitte de Servia et de Kozani, *La Divine Liturgie*, Athènes, Apostoliki Diakonia de l'Église de Grèce, 1986, p. 343-344.

¹²⁸ Voir sa Lettre encyclique n° 390/2-12-1991.

¹²⁹ Voir sa Lettre datée du 27 janvier 1966) dans G. MÉTALLINOS, *Protopresbytre Ioannis S. Romanidis...*, *op. cit.*, p. 174.

¹³⁰ CHRISTODOULOS de Dimitrias et d'Almyros, "Pourquoi il ne faut pas s'agenouiller le Dimanche", in *Plirophorisis*, n° 144 (2/1993), p. 3 (en grec). De même, IDEM, *Livret pastoral* adressé au peuple de la Métropole de Dimitrias et d'Almyros (1992), p. 19 ; IDEM, "L'agenouillement des dimanches (A-B)", in *Ephimérios*, t. 51, n° 12 (12/2002), p. 8-11, et t. 52, n° 1 (1/2003), p. 10-13 (en grec).

¹³¹ Voir Georges RHIGAS, *Typikon*, Thessalonique, éd. de l'Institut Patriarcal des Études Patristiques (coll. Liturgika de Blatades, n° 1), 1994, p. 42.

¹³² JEAN (Zizioulas) de Pergame, "Eucharistie et Royaume de Dieu-B", in *Synaxie [Σύναξη]*, vol. 51 (7-9/1994), p. 87-89.

¹³³ J. FOUNTOULIS, *Praxis liturgique. Introduction au culte divin*, vol. I, Thessalonique 1993, [question 34] p. 237-240 ; IDEM, "Réponses à des questions liturgiques et canoniques", in *Éphimérios*, t. 45, n°s 15-18 (1996), p. 326-327, 342 et 360, et t. 46, n° 1 (1997), p. 11-12 ; IDEM, "La divine Liturgie. Une vision culturelle", in MÉTROPOLE DE DRAMA, *La Divine Liturgie* (Communications et Rapports, Conclusions du Colloque hiératique de la Métropole de Drama), Drama 1997, p. 138-169.

- 79) Professeur de Théologie liturgique P. Constantin Papadopoulos (20^e siècle)¹³⁴
- 80) Professeur de Droit Canon au Séminaire Théologique “Saint Vladimir” et Archevêque Pierre L’Huillier (20^e siècle)¹³⁵
- 81) Professeur de Droit Canon à la Faculté de Théologie d’Athènes Panagiotis Boumis (20^e siècle)¹³⁶
- 82) Professeur de Droit Canon à la Faculté de Théologie de Thessalonique Théodoros Giangou (20^e siècle)¹³⁷
- 83) Docteur en Théologie liturgique Tryphon Tsopanis (20^e siècle)¹³⁸
- 84) Archim. Cyrille Kostopoulos, prédicateur de la Métropole de Patras (20^e siècle)¹³⁹
- 85) Moine Gérassimos (Leftératos) au monastère des Saints Anargyres de Kastoria (20^e siècle)¹⁴⁰
- 86) Saint-Synode de l’Église de Grèce (20^e siècle)¹⁴¹
- 87) Professeur d’Histoire Ecclésiastique et Doyen de la Faculté de Théologie d’Athènes P. Georges Métallinos (21^e siècle)¹⁴²
- 88) Recteur de la paroisse “Saint Irénée” de Marseille R. P. André Borrély (21^e siècle)¹⁴³.

¹³⁴ K. N. PAPAPOULOS, “Questions liturgiques et canoniques-A. L’agenouillement des dimanches”, in *Annuaire scientifique de la Faculté de Théologie d’Athènes*, t. 29 (1994), p. 581-584.

¹³⁵ PIERRE L’HUILIER, *The Church of the Ancient Councils. The Disciplinary Work of the First Four Ecumenical Councils*, Crestwood, New York, St Vladimir’s Seminary Press, 1996, p. 83-84 et 100.

¹³⁶ P. BOUMIS, *L’acribie et la vérité des saints canons (Épistase-exercice herméneutique sur les canons 91 et 92 de saint Basile le Grand)*, Thessalonique-Katérini 1996, p. 100-120.

¹³⁷ Théod. X. GIANGOU, “L’influence de l’œuvre de Saint Athanase l’Athonite sur le monde monastique orthodoxe”, in IDEM, *Canons et Culte*, Thessalonique 2001, p. 264.

¹³⁸ Tr. P. TSOPANIS, *L’agenouillement*, Thessalonique 2000, 75 p. Il s’agit d’un livre fort intéressant et unique dans son genre. L’auteur a pu réunir et surtout présenter, sous forme de dialectique, les arguments qui sont *pour* et *contre* l’agenouillement des théologiens anciens et contemporains. Publié récemment, le livre a pu prendre toutes les distances et le recul nécessaires pour bien présenter objectivement les différents aspects de la question et il intègre beaucoup d’éléments existants concernant ce problème liturgico-canonique. L’auteur suit la perspective patristique et canonique du “non-agenouillement” aux moments résurrectionnels du temps liturgique. Enfin, en Annexe, il publie des photographies de fresques de différentes églises, où on voit clairement que les évêques au moment de leur ordination ne s’agenouillent pas.

¹³⁹ Archim. Cyrille KOSTOPOULOS, *La Sainte Tradition pour l’agenouillement. Référence théologique au Sabbat judaïque et au Jour du Seigneur*, Patras, P. Koulis, 2000, 96 p. (en grec).

¹⁴⁰ Nous avons nous-mêmes été témoin oculaire de l’effort que ce moine, en tant que prédicateur de l’Église, a effectué entre 1980 et 2000 pour persuader les Chrétiens des Communautés ecclésiales se trouvant en Macédoine occidentale de la Grèce du Nord de ne pas s’agenouiller aux moments résurrectionnels de l’Église. Cet effort persistant nous a beaucoup inspiré pour réaliser la présente étude.

¹⁴¹ Voir son “*Encyclique canonique n° 2683/8-11-1999 : Acribie, taxis et unité liturgiques*”, Athènes.

¹⁴² Voir G. MÉTALLINOS, *Protopresbytre Ioannis S. Romanidis...*, *op. cit.*, p. 174 et note 120.

¹⁴³ Voir IDEM, “La discipline canonique de l’Église orthodoxe (III). Christ est ressuscité, tenons-nous droits !”, in *Orthodoxes à Marseille*, n° 92 (6-7/2003), p. 7-18 [7-8].

89) Dans la perspective de *synergie*, l’auteur de la présente étude tient à s’inscrire dans cette tradition ecclésiale longue et linéaire de “non-agenouillement” aux moments résurrectionnels et eschatologiques de l’Église, ayant acquis tant de la continuité des sources liturgiques et canoniques que par l’examen du fond de cette question la conviction que cette Tradition bimillénaire de l’Église est juste et correcte (21^e siècle).

Une continuité linéaire forme un témoignage commun et continu tout au long des 20 siècles de notre ère. Cette Tradition canonique bimillénaire est bien ininterrompue et juste, « [...], comme les Apôtres l’ont enseignée, comme l’Église l’a reçue, selon les dogmes confessés par les Pères et les Docteurs, comme le monde en a convenu, [...] comme la vérité fut démontrée [...] : ainsi nous pensons, ainsi nous parlons, ainsi nous proclamons, *honorant le Christ notre vrai Dieu en parole, [...], en sacrifice, en église, [...]* »¹⁴⁴.

Enfin, comme on peut aisément le constater, au cours du 20^e siècle notamment, de nombreuses voix théologiques (1/4 de l’ensemble en fait) ont su se faire largement entendre pour protester contre l’introduction arbitraire et la pratique tout à fait impie *d’un errement canonique* si aberrant et universellement répandu — plus que jamais — au cours de notre siècle, et elles ont su le faire par des voies ecclésialement *catholiques*. Mais, comme d’habitude, le piétisme individuel et autonome demeure toujours plus fort et plus efficace que la vérité théologique...

b. Ceux qui sont *en faveur de l’agenouillement*

En dépit d’un témoignage aussi manifeste et constamment renouvelé, il existe certains auteurs, théologiens ou clercs, qui soutiennent justement encore le contraire. Invoquant notamment des *raisons de la piété* — comme si les personnes de la liste précédente en manquaient¹⁴⁵ —, ils disent parfois avec une insistance particulière qu’on peut s’agenouiller même pendant les moments résurrectionnels et eschatologiques de la vie liturgique ecclésiale. La discussion est d’autant plus intéressante que les arguments de ce groupe des théologiens constituent un *renversement* complet de ce qui avait été la perspective patristique et canonique, telle qu’elle a été exposée plus haut, conduisant en fait

¹⁴⁴ Extrait du *Synodikon* du VII^e Concile œcuménique de Nicée (787), lu le dimanche de l’Orthodoxie (premier dimanche du Grand Carême) ; souligné par nous.

¹⁴⁵ Le Métropolitain de Corinthe Michael note avec pertinence que « l’action de *se tenir debout* est une posture également de respect, de piété et d’attention » ; in *Ecclesia*, n^{os} 43-44 (1948).

à introduire l'agenouillement. Il est également intéressant de remarquer que seulement la moitié de ces personnes représente le 20^e siècle. Les représentants donc de ce mouvement sont en effet les suivants :

- 1) Les Docètes (Δοκῆται) (2^e-3^e siècles)¹⁴⁶
- 2) Les *Constitutions Apostoliques* (Liturgie clémentine) (4^e siècle)¹⁴⁷
- 3) Saint Augustin, Évêque d'Hippone (4^e-5^e siècles)¹⁴⁸
- 4) Le *Typikon* d'Évergétis (12^e siècle)¹⁴⁹
- 5) Le Pape Pie V, qui inaugura cette pratique en conformité avec l'...*eucharistologie catholique* développée au Concile de Trente (16^e siècle)¹⁵⁰
- 6) L'Église catholique romaine (5 derniers siècles)¹⁵¹
- 7) L'Église arménienne¹⁵²
- 8) Les Églises protestantes et réformées (4 derniers siècles)¹⁵³

¹⁴⁶ Ce sont les premiers hérétiques au sein de l'Église, qui insistaient beaucoup sur la pratique de l'agenouillement pendant les offices liturgiques pour se différencier de la praxis de l'Église. Ils se présentaient en fait comme "plus royaux que le roi"... , d'où la réaction conciliaire de l'Église.

¹⁴⁷ Voir Livre VIII, ch. 10 : "Les charismes, les chirotonies et les canons ecclésiastiques", § 2, in *S. C.*, t. 336, p. 166-167 ; voir également ch. 10, § 22, et ch. 14, § 3, p. 172-173 et 210-211 respectivement. Il faut souligner ici le fait que l'exhortation du diacre pour s'agenouiller ne se réalise pas au moment de la consécration des Saints Dons, mais juste avant la Confession de la Foi. De même, *au contraire*, au moment de la consécration des Saints Dons, il exhorte : « Tournés vers le Seigneur, tenons-nous *debout* avec crainte et tremblement, pour l'oblation » ; ch. 12, § 2, p. 176-177. Néanmoins, il y a des cas où la même œuvre dit le contraire : « Surtout le jour du sabbat et le jour de la résurrection du Seigneur, le dimanche, [...]. Ce jour-là, debout, nous adressons trois prières en mémoire de celui qui est ressuscité le troisième jour ; [...] » ; voir Livre II, ch. 59, "Appel à la fréquentation des assemblées de prière", § 4, in *P. G.*, t. 1, col. 744B-C et 745D ; *S. C.*, t. 320, p. 326-327 ; *ΒΕΠΕΣ*, t. 2, p. 93. Voir également J. FOUNTOULIS, *La Divine Liturgie des Constitutions Apostoliques*, Thessalonique 1978, p. 34 et 40.

¹⁴⁸ Il dit : « Ut autem stantes in illis diebus aut omnibus dominicis oremus, utrum ubique servatur ignoro », in *P. L.*, t. 33, col. 200.

¹⁴⁹ Voir Al. DMITRIEVSKIJ, *Typika*, vol. 1 (II), Kiev 1895, p. 557, 619 et 812. Il s'agit d'un *Typikon* unique dans son genre par les pratiques qui sont proposées en son sein, étant donné que tous les autres *Typika* proposent le contraire, c'est-à-dire le "non-agenouillement". Il suffit de donner un exemple : il prévoit la gémulation le jour même de Pâque (« πάντες πίπτουσι χαμαί ; tous tombent par terre ») ! C'est un *Typikon* bien aimé notamment en Russie (voir *infra*). Le même auteur cite également un autre *Typikon*, celui du Monastère de saint Nicolas Kassoulôn, où on trouve des cas erronés d'agenouillement, mais en tout cas il prévoit des moments d'agenouillement et de non-agenouillement (*ibid.*, p. 271 et 798). Dans le même état d'esprit, le *Typikon* de Sainte Sophie de Constantinople prévoyait spécialement pour la fête d'exaltation de la Sainte Croix du 14 septembre que "le patriarche s'agenouille même si cette fête tombe un samedi ou un dimanche" ; voir J. MATÉOS, *Le Typikon de la Grande Église*, vol. 1 (coll. Orientalia Christiana Analecta, n° 165), Rome 1962, p. 30.

¹⁵⁰ Voir les Procès-Verbaux de Concile de Trente (mars 1547-décembre 1563).

¹⁵¹ Pour l'Église catholique romaine, l'agenouillement constitue une praxis liturgique qui est imposée dans certaines dispositions ecclésiastiques et rubriques. D'ailleurs, dans toutes les églises, on a prévu des prie-Dieu spéciaux pour cet effet.

¹⁵² Elle pratique également l'agenouillement qui constitue pour elle une praxis liturgique visible dans tous les offices y compris les ordinations épiscopale, presbytérale et diaconale.

- 9) L'Église anglicane (4 derniers siècles)¹⁵⁴
- 10) Évêque de Philadelphie Gabriel Sévéros (17^e siècle)¹⁵⁵
- 11) La praxis ecclésiale slave et notamment russe (depuis 18^e siècle)¹⁵⁶
- 12) La praxis ecclésiale roumaine (18^e-19^e siècles)¹⁵⁷
- 13) Hiéromoine Théodoret (19^e siècle)¹⁵⁸
- 14) Professeur de la Faculté de Théologie de l'Université d'Athènes Panayotis Trembélas (20^e siècle)¹⁵⁹
- 15) Métropolite d'Étolie et d'Acarmania Hiérothéos (20^e siècle)¹⁶⁰
- 16) Métropolite d'Édesse, de Pella et d'Almopie Pantéléimon (20^e siècle)¹⁶¹
- 17) Métropolite de Corinthe et Archevêque de l'Amérique du Nord et du Sud Michael Konstantinidis (20^e siècle)¹⁶²
- 18) Métropolite d'Héliopolis et de Theira Gennadios Arabatzoglou (20^e siècle)¹⁶³

¹⁵³ En réalité, elles suivent la pratique de l'Église catholique romaine, de laquelle elles sont issues à partir du 16^e siècle. De plus, certaines ont également adopté des prie-Dieu.

¹⁵⁴ En réalité, elle suit la pratique de l'Église catholique romaine, de laquelle elle est issue à partir du 16^e siècle. De plus, elle a également adopté des prie-Dieu. Enfin, voir *en permanence* des prie-Dieu dans les églises catholiques, protestantes et anglicanes, peut signifier un "refus" *permanent* de la résurrection : il est vrai que, historiquement, c'est la Croix qui vient d'abord et ensuite la Résurrection, tandis que, là, on donne l'impression que "la Résurrection compte beaucoup, mais que c'est la Croix qui prime. Or il faut s'agenouiller tout le temps, *en permanence*"...

¹⁵⁵ Il défend ceux qui s'agenouillent le dimanche dans son traité *ad hoc* portant sur les *Chrétiens orthodoxes qui s'agenouillent devant les Saints Dons au moment de la Grande Entrée*, Venise 1604 (en grec).

¹⁵⁶ En fait, elle a été influencée par : a) le *Typikon d'Évergétis* (12^e siècle) et b) la pratique cultuelle de l'Occident, imposée par la *Pierrocratie* ; voir à ce propos, J. FOUNTOULIS, *Praxis liturgique...*, *op. cit.*, p. 239, et Tr. TSOPANIS, *L'agenouillement...*, *op. cit.*, p. 17.

¹⁵⁷ Après s'être répandue en Russie, cette pratique avait commencé à "descendre" vers le sud balkanique avant d'arriver en Grèce ; *ibid.* En Roumanie, cette pratique est tellement généralisée qu'elle est définitivement devenue la praxis liturgique dominante. Il suffit de visiter un dimanche une église : personne ne reste debout !

¹⁵⁸ C'est lui qui avait corrigé les épreuves de l'édition du *Pidalion*, en y ajoutant, sans l'accord de ses auteurs et compositeurs saint Nicodème l'Hagiorite et le hiéromoine Agapios Léonardos, quelques informations supplémentaires parmi lesquelles l'agenouillement (voir *Pidalion*, p. 3). Le patriarche œcuménique Néophyte VII l'a condamné pour ces ajouts en les qualifiant de cacodoxes ; voir *supra*. Voir également à ce propos les détails de cette intervention arbitraire dans P. MÉNÉVISOGLOU, métropolite de Suède, "Des additions non-signalées de l'hiéromoine Théodoret dans le *Pidalion*", in *Klironomia*, t. 21 (1989), p. 195-206.

¹⁵⁹ P. TREMBÉLAS, "L'agenouillement des dimanches", in *Ecclesia*, t. 25, n^{os} 21-40 (6-10/1948) [série complète des articles]. De même, in *Énorion*, n^{os} 80-84 (1949), et in *I Drassis mas*, "a" (11/1993), p. 292-293 ; "b" (12/1993), p. 328 ; "c" (1/1994), p. 16-17 ; "d" (2/1994), p. 48-49 ; "e" (3/1994), p. 104-105 ; "f" (4/1994), p. 132 (en grec). Il est étrange que dans un de ses ouvrages, plus ancien que les articles précités, le même auteur ait justement soutenu le contraire ; voir *IDEM*, *Principes et caractère du Culte chrétien*, Athènes, éd. Sôtir, ¹1940, p. 212, et ²1993, p. 214.

¹⁶⁰ Voir la Revue *Ecclesia*, t. 26, n^o 22 (1-11-1949), p. 355-356.

¹⁶¹ Revue *Énorion*, n^o 84 (1949).

¹⁶² Voir la Revue *Ecclesia*, t. 25, n^{os} 43-44 (1948), p. 365 (en grec).

- 19) Professeur roumain de Théologie liturgique P. Vintilescu (20^e siècle)¹⁶⁴
 20) L'Higoumène du Monastère de saint Nicolaos de (Tsirilovon) Kastoria
 Archim. Sébastianos Stéphanopulos (20^e siècle)¹⁶⁵
 21) Professeur de la Faculté de Théologie de Chalki Basile Anagnostopoulos
 (20^e siècle)¹⁶⁶
 22) Recteur de la paroisse de Perdikkas (Ptolémaïs-Kozani) R. P. Photios Gheorgiou (21^e siècle)¹⁶⁷.

Il ressort clairement qu'à partir de la clarification de la question canonique de l'agenouillement qui fut apportée par les Conciles locaux et œcuméniques des 4^e et 7^e siècles, la question ne s'est plus posée jusqu'au 12^e siècle. À vrai dire, c'est à partir de la date-charnière de *désunion* de 16-7-1054 que la question réapparaît...

Il est également clair que, dans l'espace hellénophone et notamment en Grèce, cette tendance à l'agenouillement a commencé à influencer et à dominer au sein du corps ecclésial durant le 20^e siècle. Il est évident qu'en Grèce, ce sont les *Fraternités chrétiennes* — dites *orthodoxes* —, qui existent encore et qui se sont institutionnellement formées à partir de 1920 (début de la première Fraternité Orthodoxe appelée *Zoè*), qui sont à l'origine de ce dévoiement de la tradition liturgico-canonique. Dès le début, sous l'influence de l'extérieur, elles ont promu un piétisme au sein de la vie chrétienne qui devait toucher également la posture liturgique des fidèles pendant ce qu'ils appellent dans leur langage, le “moment terrible” qu'est la « consécration » des Saints Dons. C'est cependant tout l'ensemble de la Divine Liturgie qui est le “moment et l'événement terrible et unique”, et pas seulement l'instant de la consécration des Saints Dons... En condensant sur l'instant unique et précis de la “consécration” tout le contenu

¹⁶³ GENNADIOS d'Hélioupolis, “L'agenouillement au moment de la consécration des Saints Dons”, in *Orthodoxia*, t. 25, n° 1 (1/1950), p. 42-44 (en grec).

¹⁶⁴ Voir P. VINTILESCU, “Pentru o nouă editie în pregătire a Liturghierului (Pour une nouvelle édition en cours de préparation du *Liturgikon*)”, in *Biserica Ortodoxă Română*, n° 3-4 (1955), p. 246-249. Cf. C. KARAİSARIDIS, *Les éléments liturgiques spécifiques au sein de l'Église orthodoxe de Roumanie*, Thessalonique-Katérimini, éd. Épektasis (coll. Culte orthodoxe, n° 1), 1995, [B, 7, III], p. 83-84 (en grec).

¹⁶⁵ Voir IDEM, “Je réponds à une de tes apories”, in *I Phonie tis érimou* (La Voix du désert), vol. 7 (10/1968), p. 156 (en grec).

¹⁶⁶ B. N. ANAGNOSTOPOULOS, “L'agenouillement durant la consécration des Saints Dons du Seigneur et les Dimanches. La tradition de la Faculté de Théologie de Chalki”, in *PRÉSENCE SCIENTIFIQUE DU FOYER DES THÉOLOGIENS DE CHALKI*, vol. IV, *Hommage à la mémoire du Métropolite de Stavroupolis Maximos, Doyen de la Faculté de Théologie de Chalki*, Athènes 1997, p. 69-96.

¹⁶⁷ Voir IDEM, *De l'agenouillement (pendant la Divine Liturgie et la consécration des Saints Dons ainsi que les ordinations)*, Ptolémaïs, éd. Xenophon, 2002, 16 p. (en grec).

sotériologique et eschatologique du divin Mystère de l'Eucharistie auquel l'Église antique donnait plutôt le nom d'*offrande*, ce qui incluait nécessairement une *participation*, le piétisme des Fraternités adopte la conception occidentale qui voit dans les "sacrements" des gestes à efficace automatiques, externalisés et monofonctionnels...

Cependant que nous réalisons la présente recherche, on nous a posé la question au sujet de l'agenouillement, de savoir *quelle était et quelle est* la praxis au Patriarcat œcuménique. Pour répondre, on peut citer le témoignage du Métropolite de Thessaliotidos Ezéchiel qui nous transmet l'expérience du Métropolite de Trikkis et de Stagôn Polycarpe, qui, à son tour, lorsqu'il était diacre au Patriarcat œcuménique et auprès du patriarche œcuménique Anthime VII (1895-1897), notait que « [au Patriarcat œcuménique] personne n'a jamais mis le genou par terre le jour du dimanche, de même qu'on considérait cette habitude comme ἀλλοτρίαν καὶ ξένην, étrangère, à l'Orthodoxie hellénique »¹⁶⁸. Jusqu'à la fin du 19^e siècle, la praxis ecclésiale persistait donc. De même, de nos jours, autant que l'on puisse savoir, la même praxis ecclésiale est bien observée¹⁶⁹. Les deux métropolitains d'Édesse et d'Héliopolis ainsi que le Professeur de la Faculté de Théologie de Chalki Basile Anagnostopoulos doivent donc être interprétés comme une parenthèse dans la tradition linéaire diachronique du Patriarcat œcuménique et manifestent d'une manière exemplaire l'influence que sa théologie a subi pendant des années, notamment entre les deux guerres¹⁷⁰.

Par ailleurs, l'insistance que pose cette "deuxième tendance" sur l'agenouillement au moment de la consécration des Saints Dons représente un regard *ponctuel, sélectif* (ἐπιλεκτικὸν) et ainsi *éonistique et hérétique* (αἰρετικόν, étymologiquement et, par extension, théologiquement parlant) de l'expérience de la Divine Liturgie et du cheminement eschatologique du corps ecclésial. Ce *choix* (αἵρεσις, ἐπιλογή) représente également une théologie, même si cette théologie

¹⁶⁸ Lettre du Métropolite de Thessaliotidos Ezéchiel publiée dans *Ecclesia*, n^{os} 33-34 (1948), p. 280. De même, voir Tr. TSOPANIS, *L'agenouillement...*, *op. cit.*, p. 15 et 22.

¹⁶⁹ Voir le contre témoignage de B. N. ANAGNOSTOPOULOS, "L'agenouillement durant la consécration...", *op. cit.*, p. 69-96.

¹⁷⁰ Et cela, si on souhaite vraiment être en conformité avec ce que Théodore Balsamon, patriarche d'Antioche et canoniste éminent (fin du 12^e siècle), disait : « [...], ὀφείλουσι πᾶσαι αἱ ἐκκλησίαι τοῦ Θεοῦ ἀκολουθεῖν τῷ ἔθει τῆς Νέας Ῥώμης, ἥτοι τῆς Κωνσταντινουπόλεως· καὶ ἱερουργεῖν κατὰ τὰς παραδόσεις τῶν μεγάλων διδασκάλων καὶ φωστήρων τῆς εὐσεβείας, τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ Χρυσσοστόμου καὶ τοῦ ἁγίου Βασιλείου » ; *P. G.*, t. 138, col. 953 ; souligné par nous.

n'est pas en conformité avec la praxis cultuelle et liturgique, la théologie patristique et la tradition liturgique et canonique de l'Église.

c. Ceux qui sont *aussi bien contre qu'en faveur de l'agenouillement*

Tout récemment et hors de toute prévision, on a pu constater l'apparition d'un effort de conciliation entre les deux tendances ou plutôt les deux réalités précédentes. Dans l'Histoire ecclésiastique, un tel effort est apparemment récent et tout à fait nouveau, car on n'avait jamais pu relever jusqu'ici aucun effort de conciliation des deux pratiques ou plutôt de mitigation des Canons. Les représentants de cette tendance sont des auteurs contemporains et peu nombreux. Il suffit de lire leurs arguments pour constater qu'il ne s'agit pas en réalité d'une combinaison entre les deux pratiques mais que, dans leur effort de rapprochement, ils commettent une nette contradiction théologique qui provoque beaucoup plus de confusion qu'elle ne permet de résoudre la question. Lorsqu'on lit en effet cette position, on en arrive à la conclusion qu'elle ne permet pas en fait d'avoir une idée claire et sûre de la pratique que l'Église propose dans son orientation résurrectionnelle et d'attente eschatologique.

C'est à un canoniste de l'avant-dernière génération, l'Archim. Épiphanius Théodoropoulos que l'on doit d'avoir donné le départ pour cette nouvelle tendance. Utilisant un langage plus diplomatique que scientifique ou ecclésial, ce canoniste disait : « Il n'est pas obligatoire de s'agenouiller, mais on a la possibilité de s'agenouiller pour se prosterner devant les Saints Dons et pour honorer l'Évangile, les Saintes Icônes, etc. [...] Cette mitigation de la *posture debout* avec la *prosternation cultuelle*, cette *double pratique spontanée*, ne supprime pas les institutions de l'Église et satisfait un besoin profond de l'âme »¹⁷¹. Cette position reflète bien la confusion qui dominait durant le 20^e siècle au sein de l'Église de Grèce et qui persiste — certes beaucoup moins mais perdure encore.

En réalité, le partisan principal et le soutien le plus important de cette nouvelle “troisième tendance” mitigeante et accommodante est le métropolite actuel de Patras Nicodème (Église autocéphale de Grèce)¹⁷². Dans son article — tou-

¹⁷¹ Ép. THÉODOROPOULOS (Archim.), *Période du Pentecostaire*, Athènes 21983, p. 96 ; souligné par nous. La “satisfaction d'un besoin profond de l'âme” manifeste qu'il s'agit d'un argument d'ordre psychologique ou sentimental et non pas une vision théologique et eschatologique de la question. En ce qui concerne la “suppression des institutions de l'Église”, il suffit de voir ce qu'on vient d'étudier dans les pages précédentes.

¹⁷² NICODÈME, Métropolite de Patras, “L'agenouillement du dimanche”, in *Nomocanon* [Athènes], n° 7 (2/1996), p. 6-8 (en grec).

jours le même (!) — publié durant sept années consécutives dans l'*Annuaire de l'Église de Grèce* (des années 1997¹⁷³, 1998¹⁷⁴, 1999¹⁷⁵, 2000¹⁷⁶, 2001¹⁷⁷, 2002¹⁷⁸ et 2003¹⁷⁹), il fait référence aux positions de l'Archim. Épiphánios Théodoropoulos pour soutenir la thèse que les deux pratiques sont à la fois bonnes et convenables pour la vie de l'Église. Il exprime l'opinion, qui avait déjà été présentée par le professeur Trembélàs au cours des années 50¹⁸⁰, que les formulations canoniques qui interdisent en réalité de s'agenouiller les dimanches ne présentent pas un caractère absolu. Cette fois-ci un évêque (métropolitain) tempère en fait l'acribie canonique et liturgique par une prétendue *économie*, ajoutant que l'esprit de notre Église orthodoxe a toujours été philanthropique. Il conclut son argumentation avec beaucoup de satisfaction en disant que la mitigation de l'acribie canonique par une compréhension exprimée pour l'agenouillement de prosternation le dimanche qui est dictée par une âme profondément sensible, se réalise « toujours pour la gloire de Dieu par notre corps et par notre esprit, qui sont de Dieu »¹⁸¹.

L'esprit de l'Archimandrite Épiphánios est inspiré par un piétisme individuel et un besoin psychologique qui constituent pour lui une priorité culturelle, alors que l'effort de mitigation de l'acribie liturgique et d'une économie individualisante, tenté par le métropolitain Nicodème, apparemment infondé dans les sources canoniques et patristiques, demeure contradictoire et canoniquement

¹⁷³ NICODÈME, Métropolitain de Patras, "Le Typikon non-écrit. B. Questions liturgiques. a. L'agenouillement du dimanche", in *Diptyques (Canonarion-Annuaire) de l'Église de Grèce*, Athènes, éd. Apostoliki Diakonia de l'Église de Grèce, 1997, p. 77 (οζ')-83 (πγ').

¹⁷⁴ NICODÈME, Métropolitain de Patras, "Le Typikon non-écrit. B. Questions liturgiques. a. L'agenouillement du dimanche", in *Diptyques (Canonarion-Annuaire) de l'Église de Grèce*, Athènes, éd. Apostoliki Diakonia de l'Église de Grèce, 1998, p. 77 (οζ')-83 (πγ').

¹⁷⁵ NICODÈME, Métropolitain de Patras, "Le Typikon non-écrit. B. Questions liturgiques. a. L'agenouillement du dimanche", in *Diptyques (Canonarion-Annuaire) de l'Église de Grèce*, Athènes, éd. Apostoliki Diakonia de l'Église de Grèce, 1999, p. 60 (ξ')-66 (ξστ').

¹⁷⁶ NICODÈME, Métropolitain de Patras, "Le Typikon non-écrit. B. Questions liturgiques. a. L'agenouillement du dimanche", in *Diptyques (Canonarion-Annuaire) de l'Église de Grèce*, Athènes, éd. Apostoliki Diakonia de l'Église de Grèce, 2000, p. 74 (οδ')-80 (π'). Le même article est publié dans la revue de la Métropole de Pirée *Peiraiki Ecclesia*, n° 1 (2000), p. 35-37.

¹⁷⁷ NICODÈME, Métropolitain de Patras, "Le Typikon non-écrit. B. Questions liturgiques. a. L'agenouillement du dimanche", in *Diptyques (Canonarion-Annuaire) de l'Église de Grèce*, Athènes, éd. Apostoliki Diakonia de l'Église de Grèce, 2001, p. 66 (ξστ')-72 (οβ').

¹⁷⁸ NICODÈME, Métropolitain de Patras, "Le Typikon non-écrit. B. Questions liturgiques. a. L'agenouillement du dimanche", in *Diptyques (Canonarion-Annuaire) de l'Église de Grèce*, Athènes, éd. Apostoliki Diakonia de l'Église de Grèce, 2002, p. 97 (Ϡζ')-104 (ρδ').

¹⁷⁹ NICODÈME, Métropolitain de Patras, "Le Typikon non-écrit. B. Questions liturgiques. a. L'agenouillement du dimanche", in *Diptyques (Canonarion-Annuaire) de l'Église de Grèce*, Athènes, éd. Apostoliki Diakonia de l'Église de Grèce, 2003, p. 97 (Ϡζ')-104 (ρδ').

¹⁸⁰ Cf. *supra*.

¹⁸¹ 1 Cor 6, 20.

bien aberrant. Néanmoins, il existe un événement qui demeure assez bizarre. Malgré la promulgation de l’*“Encyclique canonique n° 2683/8-11-1999 : Acribie, taxis et unité liturgiques”* par le Saint-Synode de l’Église de Grèce, qui *ordonne expressis verbis d’éviter l’agenouillement le dimanche* — et il faut lui en savoir gré —, cet article préliminaire du métropolitain Nicodème continue encore à figurer dans l’Annuaire (*Diptiques*) de l’Église de cette année (2003)¹⁸². Cette obstination relève-t-elle d’un choix conscient ou d’une *désorientation* étant donné la confusion ecclésiastique générale qui règne jusqu’à ce jour en Grèce ?...

III. Remarques critiques

La question de l’*“agenouillement”* ou du *“non-agenouillement”* est une question principalement *liturgico-canonique*. Saint Théodore le Stoudite l’a qualifiée en plus de question *dogmatique, disciplinaire*¹⁸³. Elle doit donc être traitée notamment sous ce double aspect. Autrement dit, la question de l’agenouillement est en réalité une question bien plus vaste qu’elle ne le paraît. En effet, cette attitude spécifique du corps ecclésial fait partie du domaine de la *bonne taxis* (εὐταξία) liturgique, d’unité de la praxis liturgique, de même que de l’acribie canonique et, par extension, de témoignage eschatologique du même corps ecclésial. Cette question ne rentre donc pas dans le domaine de l’*économie canonique*, qui lui permettrait d’autres solutions ; il n’y a certainement pas là matière à une exception canonique. Comme on a pu le constater par l’étude des sources canoniques et patristiques, le refus de l’agenouillement constitue une praxis ecclésiale et une attitude théologique très anciennes. En fait, ce refus contribue à l’unité du témoignage christique résurrectionnel, à l’homogénéité liturgique et à la *bonne taxis* (εὐταξία) ecclésiastique souhaitée.

Pour récapituler notre recherche, nous dirons qu’au sein de la Tradition canonique de l’Église spécifiquement, la solution de cette question a été officiellement indiquée tout d’abord par un père de l’Église, saint Pierre, évêque d’Alexandrie (300-311) avant que deux Conciles du 4^e siècle, le Concile local de Néocésarée (319) et le I^{er} Concile œcuménique de Nicée (325), ne lui donnent la solution définitive en lui accordant une valeur œcuménique. Étant donné cepen-

¹⁸² *Ibidem*. Finalement, l’Annuaire de l’Église de Grèce de 2004 ne contient plus cette tendance mitigeante et accommodante, probablement suite à une clameur théologique constante, rendue publique, de ces derniers temps...

¹⁸³ Voir saint THÉODORE le Stoudite, *“Quaestiones”*, in *P. G.*, t. 99, col. 1731-1732A-C.

dant que cette mauvaise habitude persistait, un autre père de l'Église, saint Basile le Grand de Césarée (370-378) est revenu sur cette question, développant l'argumentation théologique en faveur du non-agenouillement. En fait, c'est au cours du 3^e et 4^e siècles que la question connut sa conclusion complète. *Depuis cette époque, ce problème canonico-liturgique doit être considéré, d'un point de vue théologique et canonique, comme définitivement résolu.* L'Église n'a pas ressenti le besoin d'y revenir. Mais un environnement et des conditionnements psychologiques, religieux ou sentimentaux ont toujours pénétré le corps ecclésial tout au long des siècles. Ce glissement faisait toujours revenir la question dans l'actualité ecclésiale pratique et, pour cette raison, chaque fois l'Église a dû rappeler les inconvénients de cette pratique et essayé d'exclure et d'anéantir cette aberration liturgico-canonique. Au fil de l'Histoire, un autre Concile du 7^e siècle, le Quinisexte Concile œcuménique *in Trullo* (691) est là pour en témoigner. D'après tout ce qu'on vient donc d'étudier, pour la *Tradition liturgico-canonique* bimillénaire de l'Église, la posture corporelle humaine est capitale pour la participation des fidèles « aux prières adressées à Dieu dans l'église »¹⁸⁴ et elle ne peut en aucun cas être laissée à l'arbitraire de chacun ou, à plus forte raison, improvisée...

Dès le début, l'Église a veillé à dissocier aussi bien la Pâque que l'Eucharistie-Divine Liturgie du jeûne et du repentir et les a associées à la splendeur de la Résurrection et l'attente du Siècle à venir. Il est très significatif que *l'Église interdisait l'Eucharistie au cours des jours de jeûne.* Cette interdiction, par la suite, a été limitée à la période du Grand Carême¹⁸⁵, mais la notion et la perspective ultimes en restent intactes : l'Eucharistie — aussi bien dominicale que quotidienne — demeure un *événement eschatologique* et ne peut être que festive, allègre, splendide¹⁸⁶. D'où son caractère de joie incompatible avec toute attitude de repentir, qui est bien tant le jeûne que l'agenouillement ; on ne prie donc pas à genoux, mais debout. C'est pour cette raison encore qu'on ne s'agenouille en aucun cas durant la Divine Liturgie indépendamment du jour (que cela soit dimanche ou un jour de la semaine).

L'Église est d'abord conditionnée par l'*eschatologie*, c'est-à-dire par les événements ultimes avant d'être "interpellée" par l'instant présent. Autrement

¹⁸⁴ Canon 20/Ier.

¹⁸⁵ D'après les historiens Socrate (*Histoire ecclésiastique*, 5, 22) et Sozomène (*Histoire ecclésiastique*, 7, 19), l'Église ancienne, au moins en Alexandrie, ne célébrait pas l'Eucharistie pendant les jours de jeûne de toute l'année et non seulement les jours du Grand Carême.

¹⁸⁶ Voir JEAN (Zizioulas) de Pergame, "Eucharistie et Royaume de Dieu-B...", *op. cit.*, p. 87.

dit, ce n'est pas le piétisme individuel ou communautaire qui s'oriente vers le Siècle à venir, mais c'est ce dernier qui donne l'élan et le ton à l'ensemble de la vie ecclésiale, si vraiment on traduit bien l'esprit *ortho-doxe* de l'Église, tel qu'il s'exprime dans ses saints canons.

Aux termes de saint Basile, « en premier lieu, nous citerons ce qui, en pareil cas, est primordial, la coutume en vigueur chez nous, que nous pouvons avancer comme ayant force de loi, puisque nos institutions nous ont été transmises par des saints ; or, la voici »¹⁸⁷ : Comme cela se réalise par d'autres moyens, les canons que nous avons présentés, reflétant la praxis primitive et diachronique de l'Église, proposent — ou exigent plutôt — le témoignage et la confession de la Résurrection du Christ et des défunts, et de l'attente du Siècle à venir exprimés par le refus de l'agenouillement durant les Divines Liturgies et les moments résurrectionnels de l'Église. De même, fléchir le genou est devenu une “Pierre de touche” pour distinguer la piété véritable du piétisme : la piété demeure toujours « ἐπομένη τοῖς ἁγίοις πατράσιν »¹⁸⁸ (« elle suit toujours les saints pères »), alors que le piétisme s'autonomise conformément à l'idéal d'un individualisme religieux abstrait qui n'a rien à voir avec le Christ... Il s'agit d'un esprit d'approche individuelle ou plutôt d'un prétexte de piété individuelle qui s'efforce de s'imposer au sein de la vie ecclésiale mais qui devient en fait une “contre-piété”, puisqu'elle s'oppose à la tradition et à l'expérience ecclésiales et à l'Église elle-même. L'Eucharistie, bien qu'elle garde sa place centrale dans la vie du fidèle, est en vérité un acte de la Communauté ecclésiale dans son ensemble. Elle n'est pas un acte personnel. La Liturgie va au-delà de notre piété personnelle car, en fait, elle est une fête de l'Église. Ce n'est pas l'individu, mais l'Église dans son ensemble qui se trouve unie à Dieu. Enfin, la Divine Liturgie doit préserver les Chrétiens du renfermement dans leurs émotions religieuses individuelles. L'Église constitue une vie commune et un témoignage permanent également commun de la Résurrection du Christ, de la Résurrection à venir...

Pour la Tradition canonique de l'Église, la question est donc bien clairement tranchée. Cette tradition est demeuré unique, commune et unanime tout au long des 20 siècles de l'ère chrétienne : pas d'agenouillement aux jours indiqués par l'Église. « Personne n'en disconvient s'il a tant soit peu l'expérience des

¹⁸⁷ Canon 87. Voir le texte dans P.-P. JOANNOU, *Discipline générale antique (IVe-IXe siècles). Les Canons des Pères Grecs...*, op. cit., t. II, p. 162. De même, voir aussi dans PIDALION, p. 633 ; SYNTAGMA, vol. 4, p. 260-261.

¹⁸⁸ *Horos* (Définition) de Foi du IVe Concile œcuménique de Chalcédoine (451).

institutions ecclésiales »¹⁸⁹, nous dit saint Basile de Césarée au canon précité. Si des questions comme celle-ci, bien résolues et même très tôt par l'Église, se posent de nouveau aujourd'hui, c'est en raison d'une problématique théologique *hétéro-centrique* et notamment au niveau de la praxis quotidienne de l'Église, Cela se voit dans l'expression effective de la foi de façon manifeste à travers la praxis de l'Église dans la gestuelle des fidèles. Personnellement, « ἐπόμεινος τοῖς ἁγίοις πατράσιν », je suis les pas des tous les hommes de l'Église dont j'ai cité les noms et je prie du très fond (*des μύχια*) de mon cœur tous les étudiants qui m'ont reçu comme un témoin (μάρτυς) de la Tradition canonique de l'Église de faire de même. Eux, ils représentent la nouvelle génération du corps ecclésial à l'aube du 3^e millénaire, qui sera décisive et ils auront, eux aussi, « ἐπόμεινοι τοῖς ἁγίοις πατράσιν », la ferme volonté de dépasser tous les errements canoniques qui se sont manifestés au sein de nos communautés ecclésiales, même si ces errements peuvent paraître posséder la force d'une "tradition apostolique" (*sic*) trop piétiste et apparemment *ultra-orthodoxe* (*sic*). D'après tout ce que nous venons d'étudier chez les Pères de l'Église, ceux qui mettent les genoux par terre les jours indiqués ci-dessus peuvent en effet donner l'impression qu'ils n'arrivent pas à comprendre la sensibilité ecclésiale de l'expérience patristique et canonique — soit qu'ils ne puissent soit ne veuillent s'en remettre à elle —, et également l'impression qu'ils ne croient pas en fait à la Résurrection du Christ ni n'attendent réellement sa venue eschatologique. La tradition canonique bimillénaire de l'Église n'est pas seulement oblitérée par le refus athée ou le protestantisme ; elle est également oblitérée par la *piété chrétienne individualis(an)te*... Chacun le fait pour des raisons différentes, mais, néanmoins, le résultat demeure identique !...

Dans la recherche que nous avons effectuée, qu'il nous soit permis de souligner un détail important que personne n'a évoqué le canon 5 du Concile local de Néo-Césarée (319), probablement parce qu'on n'en a pas fait une lecture suffisamment attentive. C'est bien cependant ce canon qui fournit la clé de la question sans laisser aucune place à des interprétations libres et divergentes ni à un *choix personnel*, c'est-à-dire celui de l'agenouillement et celui de non-agenouillement — ou des deux en même temps (*sic*) : agenouillé ou non-agenouillé : au choix ! Il exclut toute notion d'agenouillement aux moments résurrectionnels et eschatologiques de la vie ecclésiale sous peine d'être « renvoyé de l'église »¹⁹⁰. D'après ce canon en effet, "rester debout" aux

¹⁸⁹ Canon 91/Basile.

¹⁹⁰ Canon 5/Néo-Césarée.

moments résurrectionnels précis était le privilège de tous ceux qui étaient *en pleine communion* avec l'Église, c'est-à-dire les fidèles. Mais les "catéchumènes" comme les diverses catégories de "pénitents" n'échappaient pas non plus à l'interdiction de s'agenouiller pendant ces jours-là et ils étaient soumis à la sanction canonique d'être exclus de l'église.

Par ailleurs, il faut rappeler à ce sujet un autre aspect de la vie ecclésiale : le monachisme, ce témoin silencieux de l'orientation eschatologique de l'Église. En effet, durant la Divine Liturgie, les moines ne s'agenouillent jamais. Le monachisme a bien gardé la Tradition liturgique et conciliaire canonique ordonnée par la *taxis* ecclésiale ininterrompue et bimillénaire. Cette pratique traditionnelle est constatée facilement à la Politeia monastique du Mont Athos, où elle est explicitement enseignée aux néophytes.

L'agenouillement que l'on fait au moment de la Grande Entrée, tel qu'il se pratique dans la plupart des cas de nos jours, provient soit de l'imitation de la Divine Liturgie des Présanctifiés, mais il s'agit dans ce cas d'une méprise, soit du souvenir liturgique d'une pratique mentionnée dans les "Constitutions Apostoliques"¹⁹¹. Selon saint Nicolas Cabasilas, cet agenouillement doit disparaître, car il n'est en conformité ni avec tout ce qui se réalise à ce moment, et notamment le dimanche, ni avec l'esprit de l'*Orthodoxie ecclésiale*. De plus, la Grande Entrée est située avant la consécration des Saints Dons. C'est pour cette raison que les Chrétiens appelaient ceux qui s'agenouillaient durant ces moments "οἰνολάτραι" (*vinolatres*)¹⁹².

Très brièvement, rappelons quelques paroles et exhortations scripturaires et patristiques *ad hoc*, dans leurs formes originales, sur la question :

— « *Στήκετε προσευχόμενοι* »¹⁹³ et « *Ἐστῶτες προσεύχεσθε* »¹⁹⁴.

— « *Τὸ ὄρθιον σχῆμα τῆς προσευχῆς προτιμῶντες οἱ θεσμοὶ τῆς Ἐκκλησίας ἡμᾶς ἐξεπαίδευσαν* » (Saint Basile le Grand de Césarée)¹⁹⁵.

— « *Τὸ ἐστάναι τοῦ λειτουργεῖν ἐστι σημεῖον* » (Saint Jean Chrysostome)¹⁹⁶.

¹⁹¹ Comme l'on sait, c'est une œuvre complilée au 4^e siècle et condamnée par le canon 2 du Quinisexte Concile œcuménique *in Trullo* (691) ; voir également *supra*.

¹⁹² Voir Tr. TSOPANIS, *L'agenouillement...*, *op. cit.*, p. 63.

¹⁹³ Mc 11, 25.

¹⁹⁴ Tradition liturgico-canonique.

¹⁹⁵ Canon 91. Voir P.-P. JOANNOU, *Discipline générale antique (IVe-IXe siècles). Les Canons des Pères Grecs...*, *op. cit.*, p. 183. De même, BASILE de Césarée, *Traité du Saint Esprit* [ch. 27], Paris, Le Cerf (coll. S. C., vol. 17bis), 1968, p. 237.

¹⁹⁶ Saint JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie 18 à l'Épître aux Hébreux*, n° 1.

— « *Στῶμεν καλῶς* »¹⁹⁷.

— « *Ἐπικυφῶτως ποιεῖν τὸν ἱερέα τὴν θεῖαν μυσταγωγίαν* » (Saint Germain de Constantinople)¹⁹⁸.

— « Ὁ ἱερεὺς *κλινόμενος* [et jamais *γονυπετῶν, γονυκλινῆς* ou *γονατιστὸς*] *ἐπέυχεται* »¹⁹⁹.

— « Τὸ ὀλιγορεῖν τῶν *ἀρχαίων τῆς Ἐκκλησίας ἐθῶν, ὑβρίζειν ἐστὶ* τοὺς ἀγίους Πατέρας » (Saint Jean Chrysostome)²⁰⁰.

La clarté des paroles des Pères ne laisse place à aucune exception ; ces exhortations patristiques concernent toute célébration de la Divine Liturgie — et pas seulement celle du Dimanche. De même, il n’y a aucune icône ou fresque orthodoxes où l’on pourrait voir des clercs célébrer agenouillés...

Constatant cet errement canonique qui, de nos jours, est devenue une praxis liturgique dominante au sein de presque de toutes les communautés ecclésiastiques orthodoxes, le professeur de Théologie liturgique Fountoulis fait une remarque pertinente. « Dans ce cas, ce qui est tragique, ce n’est pas seulement que certains fidèles, ou même certains clercs s’agenouillent au moment de la consécration des Saints Dons, mais aussi que *les didascales de l’Église enseignent et encouragent cette perspective erronée*, malgré les saints canons et la tradition et la praxis ecclésiastiques séculaires. Dans le culte, notre piété est engagée par la praxis liturgique et consiste en la coordination du rythme avec les modalités de la prière commune. Sinon, nous provoquons le désordre, l’*ataxie* et l’arbitraire, lorsque nous n’obéissons pas aux *institutions de l’Église*²⁰¹ et que nous ne faisons pas un effort pour comprendre leur esprit, tout en introduisant des pratiques pieuses, ou pieuses en apparence, mais si étrangères à notre Tradition ecclésiastique »²⁰².

On est bien d’accord également avec une remarque critique faite par le Dr Tryphon Tsopanis qui dit que « puisque, au moins, la disposition d’un Concile œcuménique interdit l’agenouillement du Dimanche, tous les arguments présentés par le Professeur Panayotis Trembélas en faveur de cette pratique, en

¹⁹⁷ Exhortation des Divines Liturgies des st Basile de Césarée et st Jean Chrysostome au début de l’*anaphore* (sainte oblation).

¹⁹⁸ GERMAIN de Constantinople, “Théorie mystique”, in *P. G.*, t. 98, col. 437.

¹⁹⁹ Voir tous les livres liturgiques (comme p. ex. le *Hieratikon* en usage, etc.), qui contiennent les textes des Divines Liturgies.

²⁰⁰ Saint JEAN Chrysostome ; cité par J. MÉSOLORAS, *Symbolique de l’Église orthodoxe...*, *op. cit.*, p. 355. Et l’agenouillement est un *ἀρχαῖον τῆς Ἐκκλησίας ἔθος* !...

²⁰¹ Cf. les canons 87 et 91/Basile, canon 90/Quinisexte et canon 2/Théophile.

²⁰² J. FOUNTOULIS, *Praxis liturgique...*, *op. cit.*, p. 239-240 ; souligné par nous.

raison d'une habitude pieuse, sont subalternes »²⁰³. Dans le même état d'esprit, d'après le professeur Fountoulis, « durant la Divine Liturgie, la posture cultuelle n'est pas déterminée par notre piété individuelle et notre disposition, mais par la Tradition de l'Église qui est fondée sur le contenu qu'elle donne à chaque posture liturgique et à chaque moment cultuel. [...] Le culte ecclésial est une prière publique dirigée par l'Église. De même, dans la divine latrie en général, on préfère la posture debout pour indiquer la liberté des enfants de Dieu. La posture debout donc est une posture des hommes libres, tandis que l'agenouillement est une posture des hommes esclaves »²⁰⁴. Ici encore, saint Nicodème l'Hagiorite incorpore le cas d'agenouillement anticanonique dans un précepte canonique plus général : « Il faut que les canons prévalent vis-à-vis d'une coutume qui est contre les canons »²⁰⁵ ...

La persistance de la Tradition canonique de l'Église en faveur de la posture debout pour la *prière* et pour la *participation* à l'événement résurrectionnel et eschatologique par excellence de l'Église, la Divine Liturgie, montre sa volonté constante de ne pas perdre l'orientation eschatologique du corps ecclésial. Lorsque les Chrétiens restent debout, ils deviennent “témoins de la Résurrection” et “témoins des Eschata”, tandis que, lorsqu'ils s'agenouillent, ils défigurent la perspective eschatologique, ils aliènent le témoignage résurrectionnel et donc se désorientent et désorientent... L'Église ne demande que de la simplicité, que de la “facilité” pour les “non-initiés” (μη μεμνημένοι)²⁰⁶ dans leur chemin vers la Vérité et la Vie²⁰⁷. Cette “facilité” que l'Église demande de chaque fidèle vis-à-vis des autres n'est finalement pas possible, car ces fidèles se perdent dans les méandres de la ...piété (!) et de l'“ultra-foi”, et en fin du compte dans l'impossibilité d'un *syn-ode* — étymologiquement parlant : *σύν-οδος*, faire de la route ensemble, démarche commune —, l'impossibilité de “co-suivre” (*συν-ακολουθῶ*) la perspective eschatologique de l'Église. L'intelligence de beaucoup de Chrétiens est si altérée et fait tellement aujourd'hui l'objet d'un tel “bourage de crânes” (*πωρωμένη*) qu'ils n'arrivent même pas à entendre la voix de l'Église qui est cependant exemplairement précise et bien claire sur la question. Ils agissent au sein de l'Église, mais de façon autonome et indépendante vis-à-vis d'elle. Cette

²⁰³ Voir Tr. TSOPANIS, *L'agenouillement...*, *op. cit.*, p. 23.

²⁰⁴ J. FOUNTOULIS, *Praxis liturgique...*, *op. cit.*, p. 237-238.

²⁰⁵ PIDALION (“Symphonie sur le canon 18/Ier”), p. 146, note 2.

²⁰⁶ On rappelle la phrase très caractéristique répétée par saint Jean Chrysostome, lorsqu'il faisait des homélies, il disait : « ἴσασιν οἱ μεμνημένοι (les “initiés” — c'est-à-dire les *fidèles* — le savent très bien !) ».

²⁰⁷ Cf. Jn 14, 6.

altération est pire que l'ignorance, car on peut toujours pastoralement améliorer l'ignorance, mais jamais la pétrification... C'est pour cette raison qu'à une époque récente, saint Nicodème l'Hagiorite a pu en arriver à dire que s'agenouiller signifie non-participation réelle au Siècle à venir et un refus concret de la Résurrection du Christ et de la *co-résurrection eschatologique*²⁰⁸.

À cette occasion, il faut également mentionner les chirotonies sacerdotales : épiscopale, presbytérale et diaconale. L'agenouillement du dimanche devient en fait une pratique depuis le 18^e siècle, époque de décadence dans tous les domaines ecclésiaux à cause de l'*Ottomanocratie* et de la *Pétrocratie*²⁰⁹ dans toute l'Orthodoxie ecclésiale d'alors. Jusqu'au 17^e siècle, non seulement le peuple mais aussi le candidat ne s'agenouillaient pas au moment de la chirotonie. Cette dernière pratique est également une innovation piétiste de ces derniers temps, apparue sous l'influence occidentale au sein du corps ecclésial orthodoxe. On ne s'agenouille donc pas au moment d'une chirotonie diaconale, presbytérale ou épiscopale. Car la chirotonie est Pentecôte. On ne s'agenouille donc pas comme c'est le cas pour les ordinations presbytérales au sein des Églises protestantes et arménienne, et, à plus forte raison, on ne doit pas se prosterner encore moins s'allonger face contre terre comme c'est le cas pour les ordinations presbytérales dans les Églises catholique et anglicane et certains groupes protestants. De même que durant la Divine Liturgie de Pentecôte, il est interdit de fléchir le genou par terre, pour la même raison, on ne le fait pas au cours d'une chirotonie. De plus, on ne s'agenouille pas lorsque la chirotonie se réalise au cours de la Divine Liturgie de saint Basile de Césarée ou de saint Jean Chrysostome. Même dans les *Constitutions Apostoliques* (Liturgie clémentine), malgré le fait qu'on prévoit l'agenouillement au cours de la Divine Liturgie, une seule exception ordonne cependant que, pendant la chirotonie, « les évêques se tiennent debout près de l'autel »²¹⁰. Autrement dit, insister sur une pratique prétendue “pieuse” (*sic*), mais qui n'est surtout pas de l'Église qui lutte depuis 17 siècles dans le sens opposé, signifie que nous procédons à une projection personnelle — ou même collective — individualiste qui aboutit finalement à détruire « γυμνῆ τῆ κεφαλῆ », « en tête nue »²¹¹ (c'est-à-dire « à visage ouvert », ouvertement) la structure et la perspective eschatologiques de l'Église du Christ.

²⁰⁸ PIDALION, p. 646 ; voir également *supra*.

²⁰⁹ Ou de la *Pierrocratie*, celle de l'empereur russe Pierre le Grand (à partir de 1721).

²¹⁰ Voir Livre VIII, “Les charismes, les chirotonies...”, *op. cit.*, ch. 4, § 6, in *S. C.*, t. 336, p. 142-143.

²¹¹ Canon 15/A-B.

D'après tout ce qu'on vient de voir, les Églises patriarcales et autocéphales orthodoxes de l'Europe de l'Est, qui pratiquent constamment cette aberration liturgico-canonique, sont ainsi invitées à revoir et réexaminer de nouveau cet aspect canonique et surtout à essayer d'anéantir la mauvaise habitude de l'agenouillement. Car celle-ci incite à un glissement du corps ecclésial orthodoxe vers un *mysticisme* de type occidental — équivalant en fait aux techniques extrême-orientales de concentration mentale...

Récapitulant la praxis des siècles précédents, le Quinisexte Concile œcuménique *in Trullo* (691) nous exhorte à ne pas nous agenouiller, en ajoutant que nous sommes invités à tenir l'« éthos dominant », le « κρατοῦν ἔθος »²¹². En effet à cette époque, l'« éthos » dominant chez les Chrétiens ne comportait pas l'agenouillement. Ultérieurement, saint Théodore le Stoudite avance encore pour dire que « le non-agenouillement le dimanche n'est pas une simple coutume, mais un *dogme* de l'Église »²¹³. De nos jours, pour les Chrétiens orthodoxes de notre époque, cela n'est ni un « éthos [ecclésial] dominant » — même pas « envisagé », concevable — ni un « dogme de l'Église », étant donné qu'on a défiguré la tradition ecclésiale et canonique au sein de notre praxis liturgique. Néanmoins, la Tradition canonique de l'Église persiste incessamment et nous rappelle toujours, en s'adressant même à « des oreilles sourdes »²¹⁴, qu'au sein de l'église, « ὡς ἔχει τὸ ἔθος γινέσθω »²¹⁵, « il faut que cela se réalise comme le veut la coutume »... Car, « τὸ ὀλιγορεῖν τῶν ἀρχαίων τῆς Ἐκκλησίας ἐθῶν, ὑβρίζειν ἐστὶ τοὺς ἀγίους Πατέρας »²¹⁶.

Nous souhaitons terminer ce petit essai sur une constatation ultime. L'ensemble de ce texte montre bien qu'à travers les siècles, le corps ecclésial connaissait une vie liturgique qui est décrite et présentée dans les textes écrits ultérieurement. Autrement dit, c'était la vie liturgique qui était au centre — et forme encore le centre — de la vie de l'Église, c'était la vie ecclésiale par excellence, et c'est cette vie qui a produit des textes comme témoignage eschatologique écrit. De nos jours, à l'invers, lorsque nous lisons ces textes, fruits d'une vie ecclésiale florissante, c'est pour restaurer notre expérience ecclésiale contemporaine. C'est comme si notre vie liturgique était périmée,

²¹² Canon 90/V-VIe.

²¹³ Voir saint THÉODORE le Stoudite, « *Quaestiones* », in *P. G.*, t. 99, col. 1731-1732 B.

²¹⁴ Mc 8, 18.

²¹⁵ Canon 2/Théophile. Cf. canon 91/Basile et canon 90/Quinisexte.

²¹⁶ « Négliger et tenir pour peu de chose les antiques coutumes de l'Église, c'est insulter les saints Pères » ; cité par J. MÉSOLORAS, *Symbolique de l'Église orthodoxe...*, *op. cit.*, p. 355.

voire inexistante, puisqu'elle ne rend aucun témoignage, aucun fruit *christique*. Mais cette apothéose de médiocrité ne s'arrête pas là. Il faut ajouter aussi l'incapacité évidente de notre corps ecclésial tout simplement à observer ce que les témoins du passé nous transmettent et nous montrent aujourd'hui. L'absence donc d'une vie ecclésiale florissante a fait place à un *piétisme éonistique [sécularisant] et mondain* totalement étranger à l'Église, et chacun agit ainsi en se laissant guider par son piétisme individuel, tenu pour valeur suprême, en l'appliquant au sein de la vie communautaire et personnelle, tout en restant totalement indifférent à ce que l'expérience résurrectionnelle de l'Église dicte vraiment à notre corps ecclésial, à nous tous et au monde entier. De ce dernier point, il ressort que le rejet de l'agenouillement ne doit pas être interprété sur le plan du *piétisme* (= expérience psychologique de l'individu) ou de la *morale* (= un certain comportement de l'individu), mais existentiellement dans le sens le plus large du terme, celui qui s'identifie essentiellement avec l'*ontologie*, car en tant que praxis ecclésiale et que comportement communautaire, il est lié à la *Résurrection* et au *Siècle à venir*... Voilà donc pourquoi la question du rejet de l'agenouillement demeure une question *ontologique*...

Enfin, saint Basile nous le dit d'ailleurs fermement : « Il est nécessaire que l'Église enseigne à tous qui se trouvent en son sein *de faire leurs prières en se tenant debout*, afin que par le continuel rappel de la vie sans terme, nous ne négligions point les moyens d'atteindre ce but »²¹⁷. Nous, Chrétiens d'aujourd'hui, non seulement nous ne rappelons pas aux "autres" « la vie sans terme »²¹⁸, mais nous démontrons même quotidiennement par nos actes et notamment par nos postures liturgiques que nous avons oublié le but ultime de l'Eucharistie dominicale — ou de l'Eucharistie tout court — qui envisage non pas nos péchés personnels ou notre piété individuelle ou encore notre chute, mais les *eschata*, la parousie et la Personne du Christ Lui-même qui "vient bientôt"²¹⁹...

IV. Trois exemples représentatifs de la vie paroissiale orthodoxe parisienne

Nous avons évoqué à maintes reprises le fait que *la présence orthodoxe en Europe occidentale demeure un "profit", un "bénéfice" pour les peuples occidentaux*. Si on laisse de côté la notion du messianisme de type ethno-phy létiste

²¹⁷ Canon 91/Basile.

²¹⁸ *Symbole de la Foi*.

²¹⁹ Ap 22, 20.

de cette parole, tel qu'il a été conçu aux époques récentes — et à tort — par les peuples ethniques orthodoxes, la question de l'agenouillement peut devenir un critère adéquat pour tester la vérité de cette conviction, qui reste dans la plupart des cas, *spéculative* et ainsi *utopique* (οὐ τόπος). Par définition, un ethnophylétiste ne peut jamais être un témoin de la Vérité révélée qui passe au deuxième rang et après la "Nation messianique" qu'il représente²²⁰... Car — étymologiquement parlant d'abord — "*ortho-doxie*" signifie en premier lieu "*ortho-praxie*"... Les trois exemples — expériences personnelles — qui suivent montrent bien qu'il s'agit d'autre chose que d'une "*ortho-praxie*". À quoi est utile une telle *ortho-praxie* ? De quel "profit" (*sic*) spirituel pour les peuples occidentaux est-elle porteuse ?

1^{er} exemple : L'Institut de Théologie orthodoxe "Saint Serge" de Paris

Je suis arrivé à Paris, il y a quinze ans. Étudiant alors, j'ai visité pour la première fois notre Institut de *Théologie Orthodoxe*, le dimanche 3 janvier 1988 (nouveau style !). Vers la fin de la Divine Liturgie, au moment où nous étions invités "d'approcher avec crainte de Dieu, foi et amour", tous, mais tous, grands et petits, non seulement ils ont mis le genou par terre — sans doute par piété ; qui peut mettre en doute cela et dire le contraire ? —, mais ils ont également touché avec leur front le parquet de l'église comme on se prosterne durant le Grand Carême. En ce moment, je me trouvais dans la foule des fidèles et n'ayant pas cette habitude et ne connaissant pas cette "pratique pieuse", je m'y trouvais moi-même le seul "impie"... Or c'était un dimanche !... Et cela se passe là où, chaque année et pendant cinquante ans, on réalise des colloques liturgiques... C'est bien alors qu'on peut se demander : à quoi peut bien servir tant de science liturgique, cependant que des mauvaises habitudes ecclésiastiques existent encore et persistent toujours ?...

2^e exemple : La Cathédrale orthodoxe "Saint Stéphane" de Paris

Il y a eu une fois, à peine deux ans, à la Métropole orthodoxe de la rue Georges Bizet, où avec le prêtre célébrant trois diacres francophones de différentes régions du monde (par coïncidence, l'un était d'Afrique, un autre d'Europe occidentale et le troisième d'Asie) co-célébraient un dimanche pendant la période pascale. Au moment de "koinônikon" (juste avant la sainte communion), le prêtre célébrant a donné l'ordre de *fermer les portes royales* (*sic*) — cela se

²²⁰ Ou après son *messianisme national*.

fait aussi à l'Institut "Saint Serge" les dimanches — et il a lu les prières de la communion *agenouillé*. *Très docilement*, les trois diacres l'ont suivi en essayant d'imiter le prêtre dans sa "*componction* (κατάνυξις) pascale" de préparation de communion et manifestant la tendance de toucher la terre avec leur front, comme le prêtre le faisait. Cette gesticulation soi-disant liturgique avait lieu en un endroit, la *Cathédrale*, la *Métropole*, où on observe la taxis de l'Église de Constantinople²²¹ qui, comme l'on a vu, ne connaît pas une telle habitude, qui voudrait pouvoir se vanter de sa simplicité (λιτότης) et de son acribie liturgiques. Le diacre africain notamment était joyeux, car il venait de découvrir la spiritualité liturgique orthodoxe dans un endroit d'avant-garde pour l'Orthodoxie occidentale... Mais le plus important : l'ayant vécue, il pourrait sûrement transporter cette pratique orthodoxe chez lui !...

3^e exemple : Une paroisse orthodoxe roumaine de Paris

Les surprises liturgico-canoniques ne s'arrêtent pas là. Me trouvant dans une paroisse roumaine, j'ai constaté encore une autre pratique peut-être encore pire que les précédentes. À vrai dire, là où on supprime la vérité, il n'y a plus de degrés entre le mieux et le moindre ; tout devient relatif... Entre autres alors, au cours de la Divine Liturgie du dimanche et au moment de la Grande Entrée, *avant la consécration de Saints Dons* (étant donné que pendant la consécration des Saints Dons tous s'agenouillent), au passage du prêtre portant la Patène et le Calice, beaucoup de fidèles fléchissaient le genou et le prêtre *touchait* avec le Calice les têtes des fidèles agenouillés. Là il n'y avait pas seulement suppression de *la Résurrection du Christ* ; il s'agissait en plus de l'introduction d'une mentalité de magie au sein de la Divine Liturgie. Or là ce n'est pas une aberration canonique, c'est plus que cela ; c'est de la magie pure et simple "à tête découverte", « γυμνή τῆ κεφαλῆ »²²² (« en tête nue »), condamnée par la Tradition canonique de l'Église, qui nous amenait ainsi à devenir des οἰνολάτραι (*vinolâtres*)²²³ ... Si une erreur se répète plusieurs fois et de façon incontestable et persistante, cette erreur devient en fin du compte une vérité historique inamovible. Certes, cela est logique et conséquent vis-à-vis de ce qui se réalise : lorsqu'on ... "supprime" la Résurrection, toutes les versions de la "*religiosité*"

²²¹ Le patriarche d'Antioche et canoniste éminent (fin du 12^e siècle), Théodore Balsamon, disait que « [...], οφείλουσι πᾶσαι αἱ ἐκκλησίαι τοῦ Θεοῦ ἀκολουθεῖν τῷ ἔθει τῆς Νέας Ῥώμης, ἥτοι τῆς Κωνσταντινουπόλεως· καὶ ἱερουργεῖν κατὰ τὰς παραδόσεις τῶν μεγάλων διδασκάλων καὶ φωστῆρων τῆς εὐσεβείας, τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ Χρυσσοστόμου καὶ τοῦ ἁγίου Βασιλείου » ; P. G., t. 138, col. 953 ; souligné par nous.

²²² Canon 15/A-B.

²²³ Voir *supra*.

ou plutôt de la “*religion-isation*” et toutes les perspectives d’aberration sont possibles...

* * *

Voilà comment l’Orthodoxie parisienne porte témoignage *de la Résurrection du Christ et du Siècle à venir* au sein du monde occidental et dans le monde entier. Les Orthodoxes devraient se trouver en Occident pour délivrer un “témoignage théologique *ortho-doxe*”, dans un milieu où c’est le *mode de vie* (στάσις ζωής) qui fournit ce témoignage et non les formulations théoriques spéculatives ou même philosophico-théologiques. Entre autres, l’agenouillement montre alors que les Orthodoxes n’arrivent pas à « *sentire cum Ecclesia* » qui demeure l’icône du Royaume... Si un Institut de *Théologie orthodoxe*, si ancien et unique dans son genre en Europe occidentale, si une *Cathédrale orthodoxe*, porteuse de l’esprit théologique de l’Église de Constantinople, et si, enfin, une *communauté ecclésiale* qui se veut *orthodoxe*, donnent un paradigme de non-“ortho-praxie”, de quel “témoignage orthodoxe” en Occident parlons-nous ? Sans toucher d’autres questions encore, comme p. ex., celle de la prolifération juridictionnelle et surtout de la “*co-territorialité* multi-juridictionnelle” de l’Église orthodoxe en Occident qui donne justement l’image d’une Orthodoxie profondément débousolée...

Il est impressionnant que le canon 5/Néo-Césarée fasse référence à la posture corporelle des catéchumènes le jour du dimanche, lorsque ceux-ci entrent à l’église. S’ils s’agenouillent, le canon demande “qu’ils soient renvoyés de l’église”²²⁴. Il renvoie les catéchumènes, car pour les fidèles une pratique pareille demeure inimaginable... Là, il y a encore une chose beaucoup plus impressionnante : le catéchumène en tant que tel a, par définition, une ignorance relative de certaines choses. Mais pour une question ontologique si importante et sérieuse, il est “renvoyé de l’église”. Le canon ne pense pas à se référer aux fidèles, car pour eux, il est tout à fait acquis qu’ils ne s’agenouillent pas..., puisqu’ils en connaissent²²⁵ la raison ! Si en effet les catéchumènes deviennent dans ce canon la mesure pour l’anti-canonie de l’agenouillement, qu’aurait-il dû prévoir pour les fidèles ? « Le serviteur qui connaissait la volonté de son maître et qui pourtant n’a rien préparé ni fait selon cette volonté, recevra bien des coups ; celui qui ne la connaissait pas et qui a fait de quoi mériter des coups

²²⁴ Voir *supra*, § I.

²²⁵ Cf. « Ἰσασιν οἱ μεμνημένοι (les *fidèles* connaissent très bien) » (saint Jean Chrysostome).

en recevra peu. À qui l'on a beaucoup donné, on redemanderà beaucoup ; à qui l'on a beaucoup confié, on réclamera davantage »²²⁶... Et rendre *témoignage à la Résurrection et au Siècle à venir* est une tâche que le Seigneur a confié à nous tous ses disciples mais c'est aussi de sa part une confiance exclusivement accordée à son corps ecclésial... Le non-agenouillement forme donc bien un élément constitutif de la Tradition ecclésiale bimillénaire qui demeure profondément prophétique et c'est dans une perspective purement eschatologique, conformément à cette Tradition, que les Chrétiens sont appelés à manifester et à témoigner de *la Résurrection et de l'inauguration du Royaume à venir*...

²²⁶ Lc 12, 47-48.

Conclusion

« *Electi mei non laborabunt frustra* ».
(ISAÏE 65, 23).

Pour conclure nous nous contenterons de rappeler la formulation laconique de cette interdiction canonique : *aux moments résurrectionnels et eschatologiques de la vie ecclésiale, on ne doit pas s'agenouiller !...* Envisageant le cas de ceux qui le font, la Tradition canonique de l'Église se montre catégorique et ferme : ils montrent qu'ils ne croient pas en réalité à la *Résurrection du Christ* ni à l'attente du *Siècle à venir*... Ils donnent la priorité à une piété *individualiste piétiste* plutôt qu'à l'exhortation constante de l'Église exprimée clairement à travers les siècles. L'Église en effet nous demande tout simplement — *sous peine de nous « renvoyer de l'église »*²²⁷ — que « nous fassions nos prières *debout* le premier jour de la semaine »²²⁸. Et elle y attache tant d'importance qu'elle n'hésite pas à *exclure de l'église* ceux qui négligent d'observer ce commandement de foi. On remarquera donc que la signification exclusivement pénitentielle de la *prosternation* dans l'Église exclut que les fidèles admis, d'un point de vue canonique, à l'Offrande eucharistique puissent adopter cette attitude durant la Divine Liturgie.

Si nous voulons comprendre cette exhortation et cette demande de l'Église, il faut retrouver le niveau théologique et spirituel élevé des Pères et du corps ecclésial des époques conciliaires. Car l'agenouillement, si répandu de nos jours, représente en réalité *un appauvrissement de la vie ecclésiale* et de sa manifestation. Le fait que l'Église ait ressenti à diverses époques le besoin de revenir sur la question, montre bien qu'elle a toujours considéré toute négligence

²²⁷ Canon 5/Néo-Césarée.

²²⁸ Canon 91/St Basile.

sur ce point comme le point de départ d'une dérive *éonistique* (*sécularisante*) d'une manière ou d'une autre probablement la même, et c'est bien ce que nous devons constater de nos jours. C'est donc le moment de rappeler que nous avons la ...*liberté christique* de dépasser l'"ego" de notre individualisme pour accéder au "nous" de la Divine Liturgie, car « ἐφάνη ἡ κοινὴ Βασιλεία »²²⁹, « le Royaume *commun* est apparu »²³⁰ ...

Enfin, cette affirmation résurrectionnelle qu'exprime le refus de l'agenouillement, permet de répondre à l'interrogation biblique et nous fournit le critère de la véritable *latrie ecclésiale* et le *témoignage de la Résurrection eschatologique* : « Lorsque le Fils de l'homme vient, trouvera-t-il *la foi* sur la terre ? »²³¹ ... Ce qui est sûr et certain, c'est qu'Il ne trouvera qu'intact notre piétisme *éonistique* flagrant, dont notre corps ecclésial est de nos jours si épris et si fier... La preuve ? La *catholicité de l'agenouillement* !... C'est à cause de cela que nous nous demandons : Combien de temps la Résurrection tardera-t-elle encore ? Ἐὰν γὰρ θὰ ἀργήσῃ ἡ Ἀνάστασις ?

²²⁹ Homélie catéchétique pascale de saint Jean Chrysostome ; voir *HIÉRATIKON*, Athènes, Apostoliki Diakonia de l'Église de Grèce, ¹1962 et ⁵1995, p. 78.

²³⁰ Homélie catéchétique pascale de saint Jean Chrysostome ; *ibid.*

²³¹ Lc 18, 8.

B. SOURCES CANONIQUES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources canoniques

- BALSAMON Th., “Lettre encyclique sur le Jeûne adressée au peuple d’Antioche”, in G. A. RHALLIS-M. POTLIS, *Syntagma des saints Canons* [Recueil de canons], t. IV, Athènes, 1854 [Athènes, éd. Grigoris, ²1992], p. 565-579 (en grec).
- BASILE de Césarée, *Traité du Saint Esprit* [ch. 27], Paris, Le Cerf (coll. S. C., vol. 17bis), 1968, p. 232-240.
- CABROL F.-LECLERCQ H., *Monumenta Ecclesiae Liturgica*, vol. I, Paris 1900-1902, n° 2259.
- CANONS :
- 15 de Saint Pierre d’Alexandrie (300-311)
 - 5 du Concile local de Néo-Césarée (319)
 - 20 du Ier Concile œcuménique de Nicée (325)
 - 91 de Saint Basile le Grand de Césarée (370-378)
 - 90 du Quinisexte Concile œcuménique *in Trullo* (691).
- CANTALAMESSA R., *La Pâque dans l’Église ancienne*, Berne-Francfort s. M.-Las Vegas, Peter Lang S. A. (coll. Traditio Christiana : Thèmes et documents patristiques, n° IV), 1980, 234 p.
- HARMÉNOPOULOS C., *Oi ’Iepoi kai Theïoi Kanónes kat’ épitomên* (*Epitome divinatorum sacrorumque canonum*), in P. G., t. 150, col. 45A-168C.
- JOANNOU P.-P., *Discipline générale antique (IVe-IXe siècles). Les Canons des Conciles œcuméniques (Ile-IXe siècles) ; Les Canons des Synodes Particuliers ; Les Canons des Pères Grecs (Lettres canoniques)*, édition critique du texte grec, version latine et traduction française, [Pontificia Commissione per la Redazione del Codice di Diritto Canonico Orientale], Fonti fascicolo IX, 4 tomes, Grottaferrata (Rome), Tipografia Italo-Orientale “S. Nilo”, 1962-1964 (trilingue).
- PIDALION [Recueil de canons] des saint Nicodème l’Hagiorite et hiéromoine Agapios Léonardos, édité à Leipzig en ¹1800 ; Athènes, Astir, ¹¹1993, 789 p. (en grec). De même, sa traduction en anglais [faite par D. Cummings] *THE RUDDER of the Orthodox Catholic Church*, Chicago, The

- Orthodox Christian Educational Society, ¹1957 ; New York, ²1983, 1084 p. Cf. en slavon, *Kormchaïa Kniga* (¹1649-1653) et *Kniga Pravil* (¹1839).
- RHALLIS G. A.-POTLIS M., *Syntagma des saints Canons* [Recueil de canons], t. I-VI, Athènes, 1852-1859 [Athènes, éd. Grigoris, ²1992] (en grec).
- SAINT-SYNODE de l'Église de Grèce, "Encyclique canonique n° 2683/8-11-1999 (n° au Prot. 5778/2404) : *Acribie, taxis et unité liturgiques*", adressée à tout le clergé de l'Église de Grèce, 4 p. (en grec).

Bibliographie ad hoc

- ANAGNOSTOPOULOS B. N., "L'agenouillement le Dimanche et durant la consécration des Saints Dons du Seigneur. La tradition de la Faculté de Théologie de Chalki", in PRÉSENCE SCIENTIFIQUE DU FOYER DES THÉOLOGIENS DE CHALKI, vol. IV, *Hommage à la mémoire du Métropolitain de Stavroupolis Maximos, Doyen de la Faculté de Théologie de Chalki*, Athènes, 1997, p. 69-96 (en grec).
- BORRÉLY Andr. "La discipline canonique de l'Église orthodoxe (III). Christ est ressuscité, tenons-nous droits !", in *Orthodoxes à Marseille*, n° 92 (6-7/2003), p. 7-18 [7-8].
- BOUMIS P., *L'acribie et la vérité des saints canons (Épistastie-exercice herméneutique sur les canons 91 et 92 de saint Basile le Grand)*, Thessalonique-Katérimi, éd. Épektasis, 1996, 171 p. (en grec).
- CABIÉ R., *La Pentecôte. L'évolution de la Cinquantaine au cours des cinq premiers siècles*, Tournai, Desclée (coll. Bibliothèque de Liturgie), 1965, 271 p.
- ENISLEIDIS Chr. M., "L'agenouillement du Dimanche", in *Ecclesia*, t. 26, n° 9-16 (5-8/1949), p. 54-55, 148, 162-163, 238-239 et 257-258 (incomplet, en grec).
- ENISLEIDIS Chr. M., *L'agenouillement du Dimanche. II. L'agenouillement et la prédication de la Résurrection dans la praxis de l'Orthodoxie*, Athènes, éd. de la Métropole de Thessalioitidos [Métropolitain Ezéchiel], 1950, 30 p. (texte intégral, en grec).
- FOUNTOULIS J., *Praxis liturgique. Introduction au culte divin*, vol. I, Thessalonique, 1993 (en grec).

- FOUNTOULIS J., “Réponses à des questions liturgiques et canoniques”, in *Éphémérides*, t. 45, n^{os} 15-18 (1996), p. 326-327, 342 et 360 ; t. 46, n^o 1 (1997), p. 11-12 (en grec).
- FOUNTOULIS J., “La Divine Liturgie. Une vision culturelle”, in MÉTROPOLE DE DRAMA, *La Divine Liturgie* (Communications et Rapports, Conclusions du Colloque du clergé de la Métropole de Drama), Drama, 1997, p. 138-169 (en grec).
- GENNADIOS d’Hélioupolis, “L’agenouillement au moment de la consécration des Saints Dons”, in *Orthodoxia*, t. 25, n^o 1 (1/1950), p. 42-44 (en grec).
- GHEORGIU Phot. (Rév.), *De l’agenouillement (pendant la Divine Liturgie et la consécration des Saints Dons ainsi que pendant les ordinations)*, Ptolémaïs, éd. Xenophon, 2002, 16 p. (en grec).
- GIANGOU Théod. X., “L’influence de l’œuvre de Saint Athanase l’Athonite sur le monde monastique orthodoxe”, in IDEM, *Canons et Culte*, Thessalonique, G. Dédousis, 2001, p. 251-288 (en grec).
- HÉFÉLÉ C. J.-LECLERCQ H., *Histoire des Conciles, d’après les documents originaux. Nouvelle traduction française corrigée et augmentée par H. Leclercq*, Paris, Letouzey et Ané, 1^{ère} éd. 1907 sqq ; nouvelle édition Hildesheim-New York, Georg Olms (Verlag), 1973, 11 tomes en 22 volumes.
- KARAÏSARIDIS C., *Les éléments liturgiques spécifiques au sein de l’Église orthodoxe de Roumanie*, Thessalonique-Katérini, éd. Épektasis (coll. Culte orthodoxe, n^o 1), 1995, [B, 7, III], p. 83-84 (en grec).
- KOSTOPOULOS Cyr. (Archim.), *La Sainte Tradition pour l’agenouillement. Référence théologique au Sabbat juïdique et au Jour du Seigneur*, Patras, P. Koulis, 2000, 96 p. (en grec).
- L’HUILIER P., *The Church of the Ancient Councils. The Disciplinary Work of the First Four Ecumenical Councils*, Crestwood, New York, St Vladimir’s Seminary Press, 1996, 340 p.
- MÉNÉVISOGLOU PAUL, métropolitte de Suède, “Des additions non-signalées du hiéromoine Théodoret dans le *Pidalion*”, in *Klironomia*, t. 21 (1989), p. 195-206 (en grec).
- MÉNÉVISOGLOU PAUL, métropolitte de Suède, *Introduction historique aux canons de l’Église orthodoxe*, Stockholm, Métropole de Suède, 1990, 653 p. (en grec).
- MORAÏTIS D. N., “L’agenouillement”, in *Encyclopédie de Religion et de Morale*, vol. 4, Athènes, 1964, col. 611-613 (en grec).
- NICODÈME, métropolitte de Patras, “L’agenouillement du Dimanche”, in *Nomocanon* [Athènes], n^o 7 (2/1996), p. 6-8. De même, IDEM, “Le Typikon

- non-écrit. B. Questions liturgiques. a. L'agenouillement du Dimanche", in *Diptyques (Canonarion-Annuaire) de l'Église de Grèce*, Athènes, éd. Apostoliki Diakonia, 1997, p. 77 (οζ')-83 (πγ') ; 1998, p. 77 (οζ')-83 (πγ') ; 1999, p. 60 (ξ')-66 (ξστ') ; 2000, p. 74 (οδ')-80 (π') ; 2001, p. 66 (ξστ')-72 (οβ') ; 2002, p. 97 (κζ')-104 (ρδ') ; 2003, p. 97 (κζ')-104 (ρδ') (en grec).
- ORTHODOX LIFE, "Why we are not to kneel on Sundays", in *Orthodox Life*, vol. 27, n° 3 (5-6/1977), p. 47-50 ; de même, vol. 33, n° 6 (11-12/1983), p. 48-49 [Excerpt from the book G. S. DEBOLSKY (Rev.), *The Concern of the Orthodox Church for the Salvation of the World* (translated from the Russian by Maria Naumenko)].
- PAPADOPOULOS K. N., "Questions liturgiques et canoniques-A. L'agenouillement des dimanches", in *Annuaire scientifique de la Faculté de Théologie d'Athènes*, t. 29 (1994), p. 581-584 (en grec).
- PSARIANOS DIONYSIOS, métropolite de Servia et de Kozani, *La Divine Liturgie*, Athènes, Apostoliki Diakonia, ²1986, 437 p. (en grec).
- SCHMEMANN Al., *Pour la vie du monde*, Paris, Desclée & Cie, 1968, 142 p. De même, IDEM, *Pour que le monde vive*, Athènes, éd. Domos, ¹1970/³1992, 173 p. (en grec).
- STÉPHANOPOULOS Séb. (Archim.), "Je réponds à une de tes apories", in *I Phonie tis érimou* (La Voix du désert), vol. 7 (10/1968), p. 156 (en grec).
- THÉODOROPOULOS Ép. (Archim.), *Période du Pentecostaire*, Athènes, éd. du journal hebdomadaire "Orthodoxos Typos", ¹1970 et ²1983 (en grec).
- TREMBÉLAS Pan. N., "L'agenouillement des dimanches", in *Ecclesia*, t. 25, n^{os} 21-22 (1-6-1948), p. 163-164 ; n^{os} 23-24 (15-6-1948), p. 180-181 ; n^{os} 25-26 (1-7-1948), p. 197-198 ; n^{os} 27-28 (15-7-1948), p. 247 ; n^{os} 29-30 (1-8-1948), p. 279-280 ; n^{os} 33-34 (1-9-1948), 294-295 ; n^{os} 35-36 (15-9-1948), p. 311-313 ; n^{os} 37-38 (1-10-1948), p. 325-326 ; n^{os} 39-40 (15-10-1948), p. 365, et in *Énoria*, n^{os} 80-84 (1949) (en grec). L'ensemble de l'article a été publié par la Revue *Ecclesia* la même année ; Athènes, 1948. De même, IDEM, "Est-il permis de s'agenouiller le Dimanche ?", in *I Drassis mas*, "a" (11/1993), p. 292-293 ; "b" (12/1993), p. 328 ; "c" (1/1994), p. 16-17 ; "d" (2/1994), p. 48-49 ; "e" (3/1994), p. 104-105 ; "f" (4/1994), p. 132 (en grec).
- TSOPANIS Tr. P., *L'agenouillement*, Thessalonique, 2000, 75 p. (en grec).
- VINTILESCU P. (Rév.), "Pentru o nouâ editie în pregătire a Liturghierului (Pour une nouvelle édition en cours de préparation du *Liturgikon*)", in *Biserica Ortodoxă Română*, n^{os} 3-4 (1955), p. 246-249.

ZIZIOULAS J., “Eucharistie et Royaume de Dieu. A-B”, in *Synaxie* [Σύναξη], vol. 47 (1-3/1994), p. 7-18, et vol. 51 (7-9/1994), p. 83-101 (en grec).

C. ANNEXE (TEXTES CANONIQUES *AD HOC*)

Canons et Textes canoniques “ad hoc” sur l’agenouillement (par ordre chronologique)

(1) **15/Pierre († 311)** : « *Du jeûne du mercredi et du vendredi.* On ne saurait nous reprocher d’observer le mercredi et le vendredi, jours auxquels la tradition nous prescrit avec raison de jeûner : le mercredi, à cause du conseil tenu par des Juifs en vue de la trahison du Seigneur, le vendredi, à cause de sa Passion pour nous. Au contraire, le dimanche nous fêtons un jour de joie en raison du Ressuscité (διὰ τὸν ἀναστάντα) ce jour-là, au cours duquel nous ne plions pas non plus les genoux, selon la tradition reçue ».

(2) **5/Néo-Césarée (319)** : « *Des catéchumènes pécheurs.* Si un catéchumène entre dans l’église dans le rang des catéchumènes, qu’il se tienne debout ; s’il s’agenouille, il pèche ; qu’il s’entende donc dire de ne plus pécher. Mais si, après l’avoir entendu en étant “auditeur”, il pèche encore, qu’il soit renvoyé [de l’église] ».

(3) **20/1er (325)** : « *Qu’il ne faut pas plier le genou aux jours du dimanche et du temps de la Pentecôte.* Comme quelques-uns plient le genou le dimanche et aux jours du temps de la Pentecôte, le saint Concile a jugé bon que, pour observer une praxis uniforme pour toujours et dans tous les diocèses, tous adresseront les prières à Dieu en restant debout ».

(4) **91/Basile († 378)** : « *Qu’il faut garder la tradition non-écrite de l’Église.* Les doctrines (*dogmata*) et les prédications (*kérygmata*), gardées au sein de l’Église, ne nous sont qu’en partie parvenues par l’enseignement (*didascalía*) écrit, le reste nous l’avons reçu de la tradition (*paradosis*) des Apôtres transmise jusqu’à nous au moyen du mystère ; mais que les unes et les autres aient la même force en matière de foi, personne n’en disconvient s’il a tant soit peu l’expérience des institutions ecclésiastiques. Car si, en effet, nous nous avisions de négliger les traditions non-écrites, sous prétexte qu’elles n’auraient point grande force, nous porterions, sans nous en apercevoir, atteinte à des points capitaux de l’Évangile ; plus même, nous ne laisserions à la prédication [*témoignage-kérygme*] qu’un nom vain de sens. Pour ne citer tout d’abord qu’un exemple, le premier et le plus commun : [1] le fait que se signent du signe de la

croix ceux qui ont mis leur espérance dans le nom de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous l'a enseigné par écrit ? [2] De nous tourner vers l'Orient pendant la prière, quelle proposition écrite nous l'a enseigné ? [3] Les paroles de l'épiclese du Saint-Esprit que nous employons pour la désignation du pain de l'Eucharistie et du calice de bénédiction, quel saint nous les a laissées par écrit ? En effet, nous ne nous contentons pas de ce qui est transmis par l'Apôtre ou l'Évangile, mais nous faisons précéder et choisissons autre chose, parce que nous estimons que cela a grande valeur pour le mystère eucharistique, le recevant donc de la Tradition non-écrite. [4] D'après quel texte bénissons-nous l'eau baptismale et [5] l'huile de la chrismation et aussi [6] le candidat au baptême ? N'est-ce pas d'après la tradition secrète et mystique ? Même plus : [7] l'onction même de l'huile, quelle écriture nous a appris à la faire ? [8] Et la triple immersion baptismale, d'où nous vient-elle ? [9] Et tout ce qui se rapporte au baptême, de renoncer à Satan et à ses messagers, de quelle Écriture cela nous vient-il ? N'est-ce pas de cet enseignement non-publié et mystique que nos pères ont gardé, l'entourant d'un silence à l'abri de toute curiosité et indiscretion, sachant bien par expérience que le caractère vénérable des sacrements est bien gardé par la discipline de l'arcane ? En effet, ce que les non-initiés ne devaient pas même soupçonner, était-il normal d'en rendre l'enseignement public en le mettant par écrit ?

Et un peu plus loin : La raison d'être de la tradition non-écrite, c'est que la connaissance des propositions de la foi, exposées à des discussions, ne soit avilie par suite de l'accoutumance ; or le dogme diffère de la prédication, car les propositions de foi restent enveloppées de silence, le kérygme est publié. Le manque de clarté qu'emploie l'Écriture représente aussi une sorte de silence qui vise à rendre le sens des propositions de foi difficile à comprendre, en vue de l'utilité de ceux qui les lisent. C'est pour cette raison qu'alors tous nous nous tournons vers l'Orient pendant la prière, mais nous ne sommes qu'un petit nombre à savoir que nous cherchons par là l'antique patrie, le paradis que Dieu implanta dans l'Éden vers l'Orient.

[10] Et nous faisons nos prières debout le premier jour et unique de la semaine, mais nous n'en connaissons pas tous la raison. Car ce n'est pas seulement parce que, ressuscités avec le Christ, nous aspirons aux choses célestes, mais en nous tenant debout lors de la prière le jour de la Résurrection nous rappelons aussi à notre esprit la grâce qui nous a été accordée, mais encore que ce premier jour et unique de la semaine est l'image du siècle à venir. C'est justement alors qu'il est le début [de tous] les jours, Moïse parle à son sujet non pas du "*premier* jour", mais de l'"*unique* jour". Étant donné que ce jour revient à plusieurs reprises, il

est en même temps un et huitième, manifestant par lui-même le jour vraiment *un* et *huitième* que le psalmiste rappelle dans les titres de certains psaumes, et qui représente par lui-même l'état qui suivra notre temps présent, ce jour sans fin, sans nuit, sans succession, l'éternité sans terme et toujours nouvelle. Il est donc nécessaire que l'Église enseigne à tous ceux qui se trouvent en son sein de faire leurs prières en se tenant debout, afin que par le continuel rappel de cette vie sans fin, nous ne négligions point les moyens d'atteindre ce but. De même, toute la sainte Cinquantaine des jours après Pâque, la Pentecôte, est un rappel de la résurrection attendue. Car ce jour unique et premier, multiplié sept fois par sept constitue les sept semaines de la sainte Pentecôte ; commençant et finissant par ce jour unique, elle se déroule cinquantaine de fois ; elle imite ainsi le siècle à venir, commençant, comme en un mouvement cyclique, au point même où elle se termine ; pendant cette Cinquantaine, la praxis de l'Église nous a appris à préférer la posture debout pour la prière, transportant pour ainsi dire notre esprit du présent au siècle à venir par ce rappel manifeste. Par ailleurs, chaque fois que nous plions les genoux et que nous nous relevons, nous démontrons en acte avoir été jetés à terre par notre péché et rappelés au ciel par la miséricorde de Celui qui nous a créés.

Le jour entier ne me suffirait pas pour exposer le sens mystique des traditions non-écrites de l'Église. Je laisse tout le reste de côté ; mais [11] la profession même de la foi, de croire au Père et au Fils et au Saint Esprit, de quelle tradition écrite la tenons-nous ? Si c'est par suite de la tradition baptismale, selon la pratique de notre foi, qui nous fait croire ce en quoi nous avons été baptisé, en sorte que nous conformons notre profession à notre baptême, alors [12] qu'ils nous permettent aussi de conformer notre doxologie à notre foi. Si cependant ils rejettent la forme de notre doxologie parce qu'elle n'est point contenue dans la tradition écrite, qu'ils nous donnent les preuves par la tradition écrite de notre profession de foi et de tout ce que nous avons énuméré. Après tout cela, alors qu'il y a tant de choses non-écrites et d'une si grande importance pour le mystère de notre foi, ne nous permettront-ils pas d'employer un mot qui est venu jusqu'à nous, transmis par nos pères, et que nous avons trouvé, nous, conservé dans la simplicité de la Tradition des Églises non-perverties, mot qui possède une vertu non des moindres et contribue grandement à la compréhension du mystère ? ».

(5) 90/Quinisexte (691) : « *Qu'il ne faut pas plier le genou le dimanche.* Nous avons reçu de nos pères théophores la praxis canonique qui nous dit de ne pas fléchir les genoux aux jours du dimanche, en l'honneur de la Résurrection du Christ. Or pour ne pas ignorer la clarté (τὸ σαφές) de son observation, nous fai-

sons connaître aux fidèles, qu'après l'entrée du clergé au sanctuaire aux Vêpres du samedi, selon la coutume dominante, personne ne fléchit les genoux, jusqu'au soir du dimanche qui suit, où après l'entrée du lucernaire (*lychnicon*), fléchissant de nouveau les genoux, nous adressons au Seigneur nos prières. Nous considérons en effet la nuit qui vient après le samedi comme annonciatrice de la Résurrection du Sauveur et nous commençons à partir de ce moment nos cantiques spirituels, faisant tenir la fête depuis les ténèbres de la nuit jusqu'à la lumière du jour, en sorte que nous célébrons la Résurrection une nuit et un jour entiers ».

(6) Titre 7/Nomocanon en 14 Titres (883) : « Chapitre 4 : Il ne faut pas [...], s'agenouiller les Dimanches ou les jours de Pentecôte, [...] ; canons 20/Ier, 15/Pierre, [...] » ; « Chapitre 5 : Quelle est la raison pour laquelle on s'agenouille, et il est instamment demandé de ne pas le faire les Dimanches et les jours de Pentecôte, [...] ; canon 91/Basile ».

(7) PIDALION (1800) : « [...]. C'est pour cette raison qu'on fait les prières *debout* le Dimanche, non seulement parce que nous sommes *co-ressuscités* avec le Christ par la foi, et que nous sommes invités à demander les choses élevées et célestes, mais aussi parce que le dimanche est l'*icone* et le *typos* [modèle] du Siècle à venir, car là tous seront trouvés *ressuscités*, "*debout*" » (Commentaire au canon 91/Basile).

TABLES DES MATIÈRES

— Sigles et Abréviations

A. Texte

— Introduction

Réexamen d'une question canonique déjà résolue

I. Vision canonique de l'agenouillement (*genuflectio*)

1. Le canon 15 de saint Pierre d'Alexandrie (300-311)
2. Le canon 5 du Concile local de Néo-Césarée (319)
3. Le canon 20 du Ier Concile œcuménique de Nicée (325)
4. Le canon 91 de saint Basile le Grand de Césarée (370-378)
5. Le canon 90 du Quinisexte Concile œcuménique *in Trullo* (691)
6. Le *Nomocanon en 14 Titres* de saint Photius ([1⁶e siècle] 2883)
7. Le *Pidalion* de saint Nicodème l'Hagiorite (1800)
8. L'Herméneutique canonique orthodoxe (2^e millénaire)
 - (a) Temps de “*non-agenouillement*” au sein de l'Église
 - (b) Temps d’“*agenouillement canonique*” au sein de l'Église

II. Débat diachronique sur le “non-agenouillement” au sein de l'Église

Témoignages textuels du 2e jusqu'au 20e siècle (*litanie de l'Histoire*)

- a. Ceux qui sont *contre* l'agenouillement
- b. Ceux qui sont *en faveur* de l'agenouillement
- c. Ceux qui sont *aussi bien contre qu'en faveur* de l'agen/ment

III. Remarques critiques

IV. Trois exemples représentatifs de la vie paroissiale parisienne

1. L'Institut de Théologie orthodoxe “Saint Serge” de Paris
2. La Cathédrale orthodoxe “Saint Stéphane” de Paris
3. Une paroisse orthodoxe roumaine de Paris

— Conclusion

B. Sources canoniques et Bibliographie

C. Annexe (Tous les textes canoniques *ad hoc* sur la question)